

AVIS SUR LES PARENTS- ETUDIANTS DE L'ESG UQAM



*Association étudiante de
l'École des sciences de la gestion*

315 rue Ste-Catherine Est, Local J-M830
Montréal, QC H2X 3X2
Tél : (514) 987-4611
Fax : (514) 987-6534
www.aeesg.com
aeesg@uqam.ca

Depuis plus de 25 ans, l'association étudiante de l'École des sciences de la gestion (AéESG) représente les 14 000 étudiants de l'ESG. Plus grande association étudiante en gestion au Québec, elle défend et promeut les droits et intérêts académiques, politiques, sociaux et économiques des étudiants.

Supervision : Anthony Blond, vice-président aux affaires académiques de 1^{er} cycle

Recherche et rédaction : Maryse Tétreault, recherchiste contractuelle

Révision linguistique : Maryse Tétreault, recherchiste contractuelle

Association étudiante de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (AéESG-UQAM)

315 Ste-Catherine Ouest
Montréal, Québec, H2X 3X2

Local: J-M830

Tél. : 514-987-4611

Fax: 514-987-6534

www.aeesg.com

aeesg@uqam.ca

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ACRONYMES	3
LISTE DES RECOMMANDATIONS	4
INTRODUCTION	6
1. LES PARENTS-ÉTUDIANTS : UN ÉTAT DES LIEUX	7
1.1 DEFINITION : QUI SONT LES PARENTS-ETUDIANTS ?	7
1.2 BREVE RECENSION DES ECRITS AU SUJET DES PARENTS-ETUDIANTS	7
1.3 CONCLUSION	12
2. PORTRAIT DES PARENTS-ÉTUDIANTS	13
2.1 PORTRAIT STATISTIQUE : LA PRESENCE DES PARENTS ETUDIANTS SUR LES CAMPUS	14
LE REGIME D'ETUDES	16
LE CYCLE ET LE PROGRAMME D'ETUDES	16
LES RETOURS AUX ETUDES.....	17
LE FINANCEMENT DES ETUDES.....	17
LE TRAVAIL REMUNERE	18
2.2 PORTRAIT QUALITATIF : A LA RENCONTRE DES PARENTS-ETUDIANTS.....	19
2.3 CONCLUSION	20
3. PROBLEMATIQUES ET DEFIS LIES AUX PARENTS-ETUDIANTS	21
3.1 LE MANQUE DE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE DES PARENTS-ETUDIANTS	21
3.2 LE MANQUE DE DONNEES SUR LES PARENTS-ETUDIANTS	22
3.3 LA NON-RECONNAISSANCE DU STATUT D'ETUDIANT A TEMPS PLEIN	22
3.4 LA PRECARITE FINANCIERE.....	24
3.5 LES LACUNES DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIERE AUX ETUDES A L'EGARD DES PARENTS-ETUDIANTS.....	25
3.6 L'ACCES AU REGIME QUEBECOIS D'ASSURANCE PARENTALE	27
3.7 LA GESTION DU TEMPS ET DES RESPONSABILITES.....	28
3.8 CONCLUSION	28
4. RESSOURCES DISPONIBLES POUR LES PARENTS-ÉTUDIANTS À L'UQAM ET RECOMMANDATIONS	30
4.1 L'IMPLANTATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE.....	30
4.2 UNE COLLECTE DE DONNEES SUR LES PARENTS-ETUDIANTS.....	32
4.3 L'OCTROI D'UN STATUT D'ETUDES « REPUTE A TEMPS PLEIN ».....	32
4.4 L'ASSOUPLISSEMENT DES REGLES D'ADMISSIBILITE AUX CONCOURS DE BOURSES D'ETUDES.....	33
4.5 L'AMELIORATION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIERE AUX ETUDES POUR LES PARENTS-ETUDIANTS.....	35
4.6 UN SOUTIEN FINANCIER ASSURE DURANT LE CONGE DE MATERNITE	35
4.7 L'AJOUT DE MESURES DE SOUTIEN A L'EGARD DES PARENTS-ETUDIANTS	36
5. CONCLUSION	37
6. BIBLIOGRAPHIE	38

LISTE DES ACRONYMES

AEENAP : Association des étudiants de l'École nationale d'administration publique

AéESG : Association étudiante de l'École des sciences de la gestion

AELIÉS : Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures

AFE : Aide financière aux études

APETUL : Association de parents étudiant ou travaillant à l'Université Laval

CAPRES : Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur

CGAP : Conseil de gestion de l'assurance parentale

CNCS : Conseil national des cycles supérieurs

CREPUQ : Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

CSE : Conseil supérieur de l'Éducation

CSPE-UQAM : Comité de soutien des parents étudiants de l'UQAM

ESG : École des sciences de la gestion

FEUQ : Fédération étudiante universitaire du Québec

ICOPE : Indicateurs de conditions de poursuite des études

IERF : Institut d'études et de recherches féministes de l'UQAM

MEESR : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, du Sport et de la Recherche

MELS : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

RQAP : Régime québécois de l'assurance parentale

SVE : Service à la vie étudiante

UQ : Université du Québec

UQAM : Université du Québec à Montréal

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Que l'AéESG participe de manière active à l'élaboration d'une politique familiale qui serait présentée à l'administration de l'UQAM, dans le cadre des activités menées par le CSPE-UQAM.

Recommandation 2

Que l'UQAM se dote d'une politique familiale claire à l'égard des parents-étudiants inscrits à l'Université, afin que leur statut soit officiellement reconnu.

Recommandation 3

Que l'École de gestion des sciences de la gestion de l'UQAM se dote d'une politique familiale à l'égard des parents-étudiants.

Recommandation 4

Que l'UQAM reconnaisse officiellement le statut de parent-étudiant et que cette reconnaissance se traduise par le recensement des parents-étudiants lors de leur inscription à l'Université.

Recommandation 5

Que l'UQAM offre le statut d'étudiant « réputé temps plein » aux parents-étudiants inscrits à temps partiel à l'Université, ainsi qu'aux étudiantes enceintes, selon les mêmes conditions que celles prévues par l'AFE.

Recommandation 6

Que l'UQAM octroie un plus grand nombre de bourses d'études destinées aux parents-étudiants.

Recommandation 7

Que l'UQAM assouplissent les critères d'admissibilité de certaines de ses bourses afin qu'ils soient mieux adaptés à la réalité des parents-étudiants.

Recommandation 8

Que les organismes subventionnaires fédéraux et québécois assouplissent leurs règles d'admissibilité aux concours de bourses en permettant aux étudiants réputés temps plein d'être éligibles.

Recommandation 9

Que le gouvernement du Québec, via son programme d'aide financière aux études (AFE), augmente les seuils de dépenses admises pour les étudiants ayant un ou des enfants à charge afin que ces seuils soient davantage en accord avec la réalité vécue par cette population étudiante.

Recommandation 10

Que l'ensemble du montant reçu sous forme de pension alimentaire pour des familles monoparentales soit exclu du calcul de la contribution de l'étudiant dans le cadre du programme d'aide financière aux études du Gouvernement du Québec.

Recommandation 11

Que le gouvernement du Québec modifie la Loi sur l'assurance parentale de manière à ce que les étudiantes puissent avoir accès à une prestation de base durant le congé de maternité, au même titre que l'ensemble des citoyennes.

Recommandation 12

Que l'UQAM envisage la possibilité de mettre sur pied d'autres services de garde afin de desservir plus adéquatement les parents-étudiants de l'Université.

Recommandation 13

Que l'AéESG considère la possibilité d'offrir un service de halte-garderie pour les parents-étudiants de l'ESG-UQAM.

Recommandation 14

Que l'AéESG considère la possibilité d'organiser des activités qui permettraient aux parents-étudiants de mieux concilier leurs études et leurs obligations familiales.

INTRODUCTION

Depuis les 50 dernières années, la figure de l'étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur a beaucoup évolué. Le parcours académique dit traditionnel, où l'étudiant passait directement du collégial pré-universitaire au baccalauréat, puis aux cycles supérieurs à temps plein et sans effectuer de pause, colle de moins en moins à la réalité. En effet, la définition de l'étudiant traditionnel que fait le Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur (CAPRES) en 2005, soit « celui qui est âgé de moins de 21 ans et qui s'inscrit au baccalauréat à temps complet immédiatement après ses études collégiales », ne s'appliquerait, déjà en 2005, qu'à moins de 15 % des étudiants du baccalauréat¹.

L'entrée progressive aux études de plusieurs groupes de la société autrefois peu représentés sur les bancs d'école (ex. : femmes, personnes issues de milieux moins nantis, personnes issues des minorités culturelles, personnes ayant un handicap, etc.) a complètement chamboulé le système d'éducation au Québec. Les avancées en matière d'éducation inclusive, comme les politiques d'accessibilité aux études postsecondaires, ont contribué à augmenter la présence de ces clientèles à l'université et, ainsi, à rendre les effectifs universitaires plus représentatifs de la population. La valorisation des études supérieures et de la formation tout au long de la vie active (formation continue) ont également eu pour effet d'allonger les études, deux facteurs liés au rehaussement des exigences en matière de scolarisation et de l'augmentation de l'âge de la fréquentation des universités. On peut penser, comme le souligne le Conseil du statut de la femme, que ces facteurs ont tôt fait de faire augmenter le nombre de parents-étudiants dans les établissements d'enseignement universitaire.

Cette situation fait en sorte que plusieurs des personnes présentes sur les bancs d'école ont désormais des obligations familiales et/ou un emploi rémunéré. En effet, la présence d'étudiants qui doivent mener de front plusieurs responsabilités en plus de leurs études, comme un emploi à temps plein ou une vie familiale est de plus en plus fréquente. Ces responsabilités se manifestent, concrètement, par une diversification des parcours d'études et des modes de fréquentation des universités : les retours aux études, les interruptions d'études, les régimes d'études à temps partiel, les programmes courts ou de formation continue, etc.

Toutefois, la conciliation études-famille (et dans certains cas, études-travail-famille) n'est pas sans impact sur le parcours universitaire des étudiants, sur leur accès aux études supérieures, leur performance scolaire et leur persévérance aux études. Qu'il ait un, deux ou plus de trois enfants à leur charge, avec le soutien d'un conjoint ou non, ces étudiants

¹ CAPRES (2005), *Le nouveau visage de l'étudiant universitaire: Boulot, travaux, dodo*, Montréal: Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur.

doivent relever un défi de taille qui peut mettre en péril l'aboutissement de leur projet d'études. C'est afin de mieux comprendre cette problématique et d'avoir un portrait clair de ces étudiants que l'Association étudiante de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM (AéESG) a décidé d'élaborer le présent avis. Ce document permettra de dresser un portrait de ces étudiants, afin de formuler des pistes de solutions concrètes qui permettront un meilleur accès et une plus grande réussite de ces étudiants présentant des besoins particuliers.

1. LES PARENTS-ÉTUDIANTS : UN ÉTAT DES LIEUX

Depuis les dix dernières années, il s'est écrit beaucoup sur la thématique des parents-étudiants. Ce n'est pas étonnant, considérant la place de plus en plus importante que prennent les parents-étudiants au sein des établissements d'enseignement universitaires au Québec. Plusieurs organismes se sont donc intéressés à ce sujet, en relevant les principales problématiques liées à l'accès, à la persévérance et à la réussite de ces étudiants. Dans cette section, une recension des principales études sur les parents-étudiants qui ont été menées au cours des dix dernières années sera analysée. Il ne s'agit donc pas d'une recension exhaustive, mais plutôt d'un survol de quelques études faites sur la question; les documents analysés incluent déjà d'ailleurs un travail impressionnant de recensement des écrits.

1.1 DEFINITION : QUI SONT LES PARENTS-ETUDIANTS ?

Plusieurs définitions coexistent quant à la notion de parent-étudiant (ou d'étudiant-parent). Ces définitions qui passent inévitablement par une définition de la famille. En 2015, la réalité de la parentalité a beaucoup évolué (ex. : monoparentalité, famille reconstituée, parent « proche aidant » ayant un enfant majeur à charge, etc.). Par conséquent, une politique à l'égard des parents-étudiants devrait prendre en compte l'ensemble des nouvelles réalités liées à ce statut. Si une définition du statut de parent est si importante, c'est parce qu'elle constitue la base des politiques familiales à mettre en place et surtout, des revendications à venir. Dans le cadre de cet avis, nous entendrons par parent-étudiant un étudiant qui a au moins un enfant à charge tout en étant étudiant, peu importe son cycle d'études ou son statut d'études (temps plein ou temps partiel). La reconnaissance de ce statut et des responsabilités qui y sont liées a pour objectif de faciliter la conciliation études-famille et, pour plusieurs, études-famille-travail.

1.2 BREVE RECENSION DES ECRITS AU SUJET DES PARENTS-ETUDIANTS

De manière générale, on constate que bien peu d'études se sont intéressées à la montée du « phénomène de parent-étudiant » avant le milieu des années 2000 ; les

publications s'étant surtout limitées à la maternité étudiante². On note tout de même un intérêt croissant pour ces étudiants depuis les dix dernières années. Tout d'abord, notons les travaux de Sylvie Bonin de l'Université du Québec. Ceux-ci constituent un point de référence à ce sujet. Ses publications sont basées sur les données issues du projet ICOPE (indicateurs de conditions de poursuite des études) coordonné par le réseau de l'Université du Québec (UQ). Mis en place au début des années 1990, ce projet a permis de compiler des données probantes sur la population étudiante inscrite dans un des établissements du réseau UQ, et notamment sur les parents-étudiants. En l'absence d'autres données globales sur les parents-étudiants, ce sont les données du projet ICOPE qui ont fait, jusqu'à maintenant, office de référence³. Selon celles-ci, la proportion de nouveaux étudiants inscrits au sein du réseau s'élèverait à 25 % de tous les étudiants universitaires⁴. Ces données seront analysées à la section 2 sur le portrait des parents-étudiants. D'emblée, l'auteure reconnaît que la conciliation famille-études est une réalité qui touche, dans une plus grande proportion, les femmes que les hommes. Elle conclut aussi dans « Être parent aux études universitaires » qu' :

[...] arriver à concilier les études avec les autres obligations de la vie exige une bonne organisation et un engagement sérieux dans ses études. L'ouverture et le soutien de l'établissement face à cette clientèle d'importance peuvent faire une différence positive sur la réalisation du projet de l'étudiant⁵.

Le Conseil du statut de la femme (CSF) publiait en 2004 un avis qui a contribué à tracer un premier portrait des parents-étudiants et des difficultés spécifiques auxquels ils doivent faire face, en s'intéressant tout particulièrement à la situation des femmes⁶. Outre un ensemble de recommandations pertinentes, dont certaines seront reprises dans cet avis à la section 4, le CSF souligne que « la scolarité des mères a un effet positif sur le cheminement scolaire de leurs propres enfants. En ce sens, tout soutien apporté aux mères aux études constitue un investissement dans la génération à venir⁷. »

² Allison Laurel Sears (2001), *Of Diapers and Dissertation : The Experiences of Doctoral Student Mothers Living at the Intersection of Motherhood and Studenthood*. Faculty of Education. Vancouver, University of British Columbia. Thèse de doctorat: 273 p.; Siobhan Underwood (2002), *Mothers of Invention : Developing a Better Understanding of Mothers' Doctoral Persistence*, College of Education, University of Oregon, Thèse de doctorat: 189 p.; Williams, S. (2007), *Graduate Students/Mothers Negotiating Academia and Family Life: Discourses, Experiences, and Alternatives*, Department of Communication, University of South Florida. Thèse de doctorat: 201 p.; K. D. Lynch (2008), "Gender Roles and the American Academe : A Case Study of Graduate Student Mothers", *Gender and Education* 20(6): 585-605.

³ Sylvie Bonin (2007), « Le projet ICOPE: prise de vue récente sur la conciliation études-travail-famille », [en ligne], <http://www.uquebec.ca/capres/articles/articles-07-08/vs-imprimables/art-uQ-novembre-2007.pdf>

⁴ *Idem*.

⁵ Sylvie Bonin (2014), « Être parent aux études universitaires : Conséquences sur le projet de formation et la poursuite des études », Québec : Université du Québec, Direction de la recherche institutionnelle, [en ligne], http://www.uquebec.ca/dri/publications/rapports_de_recherche/etudiants-parents_uq_versionfinale_oct2014.pdf, p. 36.

⁶ Lucie Desrochers et Nicole Legendre (2004), « Étudiante et mère : un double défi – Les conditions de vie et les besoins des mères étudiantes », Québec : Conseil du statut de la femme, 119 p.

⁷ *Ibid.*, p. 4.

De même, la thématique des parents-étudiants est un enjeu que surveillent de très près plusieurs associations étudiantes au Québec. En 2010, l'Association des parents étudiant ou travaillant à l'Université Laval (APETUL) produisait un document intitulé « Enjeux pour les femmes étudiantes: autour de la grossesse, la maternité et la parentalité »⁸, à la suite d'une consultation (c.-à-d., de la distribution d'un questionnaire en 2008 et de la tenue d'un sondage en 2009) auprès de la population étudiante de l'Université Laval. Dans ce court document, l'Association recense les diverses problématiques liées à la maternité et à la parentalité propres à leur campus. Plus concrètement, on y mentionne les enjeux liés à la prise de congés parentaux, à l'accès aux bourses d'études et à l'inscription à certains programmes d'études à temps partiel. En 2012, l'APETUL et le Comité de soutien aux parents-étudiants de l'UQAM (CSPE-UQAM) sont allés plus loin en présentant conjointement un ensemble de demandes, dans le cadre de la Rencontre préparatoire au Sommet sur l'éducation supérieure⁹. Dans ce document, les deux organisations proposaient que les associations s'engagent à faire pression auprès des différentes instances institutionnelles et gouvernementales pour que des mesures concrètes soient rapidement adoptées à l'égard des parents-étudiants. Ces revendications seront analysées plus en détail dans les sections 3 et 4.

Parallèlement, en 2011, le Centre des parents-étudiants de l'Université Concordia et le Dean of Students Office ont produit un rapport sur la situation des parents-étudiants au sein de leur établissement. Ce document avait pour l'objectif de pallier le manque d'information au sujet de cette clientèle étudiante considérée comme « non traditionnelle ». En effet, cette population n'avait pas été incluse dans le cadre du plan stratégique mis en place en 2009 par l'université¹⁰. La nécessité de sonder cette population s'avérait donc urgente. Dans le rapport de 2011, on constate que les complications liées à l'étude de ce groupe d'étudiants sont liées au fait qu'il s'agisse, d'une part, d'une population très hétérogène et, d'autre part, d'un groupe qui accède en moins grande proportion aux études postsecondaires en raison notamment du rôle de parent et du stress associé aux responsabilités familiales. Il s'avère donc plus difficile de connaître les obstacles liés, en amont, à l'accès aux études supérieures en l'absence de ces personnes sur les bancs d'école. Le sondage mis en place par les auteurs de ce rapport permet également de mieux connaître les défis auxquels font face ces étudiants et les énormes sacrifices personnels que la poursuite du projet d'études engendre pour ces derniers, comme l'obligation de se conformer à un horaire académique fluctuant, trimestre après trimestre. Les coûts financiers que les études impliquent et le budget serré sur lequel repose leur choix de vie qui laisse peu de place aux imprévus ont également été cités. Ces situations posent beaucoup de

⁸ Association de parents étudiant ou travaillant à l'université Laval (2010), *Enjeux pour les femmes étudiantes: autour de la grossesse, la maternité et la parentalité*, 7 p, [en ligne], http://www.apetul.asso.ulaval.ca/docs/Enjeux_etudiantes.pdf

⁹ APETUL / CSPE-UQAM (2012), « L'accessibilité n'est pas seulement une question d'argent... », Réflexions et propositions présentées dans le cadre de la Rencontre préparatoire au sommet sur l'éducation supérieure et bilan de la mobilisation du printemps étudiant [en ligne], http://www.apetul.asso.ulaval.ca/docs/collectif_RNE_2012.pdf

¹⁰ Centre des parents-étudiants de l'Université Concordia et Dean of Students Office (2011), *Student parents and their children: How can we help them? An analysis of the student parent experience at Concordia University*, Montréal: Université Concordia, [en ligne], <https://csu.qc.ca/sites/default/files/CUSP%20-%20Student%20Parents%20and%20Their%20Children.pdf>, 36 p.

stress au parent-étudiant, ce qui explique le nombre d'interruptions d'études plus élevé chez cette population étudiante.

Mandatées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour interroger les parents-étudiants, Larivière et Lepage, deux étudiantes en sociologie de l'Université Laval, ont publié un rapport qui confirme une tendance reconnue également par d'autres chercheurs : la conjugaison de plus en plus fréquente entre projet d'études et responsabilités professionnelles et familiales.¹¹ Ces auteures ne sont pas les seules à reconnaître le nombre croissant de ces étudiants : la défunte CRÉPUQ soulignait en 2010 dans son mémoire « L'accès à l'éducation et l'accès à la réussite éducative dans une perspective d'éducation pour l'inclusion » le caractère spécifique de cette population estudiantine représentée par les parents étudiants et son importance croissante¹². Grâce à une série d'entrevues auprès d'intervenants du milieu et de parents-étudiants, le duo de chercheuses a réussi à identifier diverses approches adoptées par les cégeps et les universités à l'égard de la conciliation famille-études. De plus, cette étude a permis de constater la diversité des conditions de vie et des besoins expérimentés par les parents-étudiants. Ainsi, comme le soulignent les auteures, « [...] ce ne sont pas tous les parents aux études qui utilisent ou qui souhaitent les mêmes mesures en priorité. » En effet, certains parents-étudiants ressentent moins lourdement les effets de la conciliation que d'autres. Selon les résultats de l'étude, « le type de parents étudiants qui est susceptible de vivre le plus de contraintes liées à la conciliation famille-études est celui des mères monoparentales du cégep (difficultés financières, manque de temps, stress, etc.). Inversement, les parents en couple inscrits aux cycles supérieurs universitaires constituent le type qui rencontrerait le moins d'obstacles¹³. »

Depuis la publication de cette recherche, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) a été actif concernant la thématique des parents-étudiants. En juin 2013, le CSE a produit deux études intéressantes¹⁴ au sujet des groupes d'étudiants n'ayant pas emprunté de parcours réguliers, incluant les parents-étudiants. Dans le document « Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé », les auteurs se sont questionnés à savoir « si l'on peut accéder à des formations universitaires de qualité [...] sans être du groupe "régulier", mais plus nécessairement majoritaire, en fonction duquel l'université a

¹¹ Delphine Larivière et Marianne Lepage (2010), « Choisir d'être parent étudiant. Portrait de la réalité des parents étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur et des pratiques prometteuses susceptibles de favoriser leur intégration et leur réussite scolaires », Université Laval, [en ligne], http://www.apetul.asso.ulaval.ca/docs/lariviere_lepage.pdf

¹² CREPUQ (2010), « L'accès à l'éducation et l'accès à la réussite éducative dans une perspective d'éducation pour l'inclusion », mémoire au Conseil supérieur de l'éducation, [en ligne], http://www.crepuc.qc.ca/IMG/pdf/Memoire_CREPUQ-education_inclusion.pdf, p. 9.

¹³ Larivière et Lepage, « Choisir d'être parent étudiant », p. 4.

¹⁴ CSE (2013), « Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé... », Avis au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, Québec, 124 p. et CSE (2013), « Comment l'état et les établissements universitaires abordent-ils les réalités étudiantes actuelles? », Québec, 184 p.

élaboré et établi ses protocoles, ses façons de faire et ses références implicites.¹⁵ » Le CSE y fait une recension exhaustive des écrits sur les nouveaux parcours d'études, en consacrant une partie de son étude à la situation des parents-étudiants. On y apprend notamment que le statut de parent-étudiant se présente rarement seul ; d'autres caractéristiques viennent également influencer la réussite et la persévérance aux études de ce groupe d'étudiants, comme l'occupation d'un emploi, des difficultés financières et le recours à l'aide financière, un régime d'études à temps partiel, etc. Selon les études citées, « les responsabilités familiales sont susceptibles d'entraîner des interruptions d'études et, conséquemment, d'en allonger la durée.¹⁶ »

Heureusement, tout n'est pas négatif pour les personnes dans cette situation, comme le souligne le CSE. D'abord, selon le Conseil, le fait d'être parent ne semble pas nuire aux résultats scolaires¹⁷ et la majorité des parents-étudiants se disent satisfaits de leur parcours et de leurs résultats scolaires¹⁸. Par ailleurs, le fait d'avoir des enfants peut représenter une source de motivation dans la poursuite des études, bien que les parents-étudiants progressent plus lentement dans leur projet d'études que d'autres étudiants¹⁹. Enfin, selon la chercheuse Dominique Tanguay qui a étudié la parentalité au doctorat, « des parents-étudiants au doctorat disent avoir effectué un retour aux études précisément pour s'acquitter de leurs responsabilités parentales plus aisément qu'ils n'auraient pu le faire en occupant un emploi²⁰. » Sa thèse, publiée en 2014 par l'Université Laval, avait pour objectif de vérifier si les obligations familiales pouvaient expliquer les hauts taux d'abandon aux études doctorales. Ses résultats indiquent que certaines conditions d'entrée ou de maintien aux études sont nécessaires afin de favoriser la persévérance aux études doctorales (par ex. : soutien du conjoint, relation positive avec le directeur de recherche, appui financier, bonne santé physique, service de garde adéquat, etc.)²¹.

Plus spécifiquement, à l'UQAM, le Comité de soutien aux parents étudiants de l'UQAM (CSPE-UQAM) publiait en 2011 un document contenant un ensemble de demandes

¹⁵ Lucier, 2006, p. 116, cité dans CSE (2013), p. 3.

¹⁶ David Holmes (2005), *Embrassing Differences: Post-Secondary Education among Aboriginal Students, Students with Children and Student with Disabilities*, Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire; 113; Donna Lero, Trudy Smit Quosai et Tricia van Rhijn (2007), *Access to Post-Secondary Education for Student Parents: Final Report*, préparé pour Ressources humaines et développement social du Canada, Guelph : Université de Guelph, 188 p.; MELS (2009), *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle, du collégial et de l'université, 2007*, 272 p.; CNCS-FEUQ (2007), *Les sources et modes de financement des étudiants aux cycles supérieurs*, 107 p.

¹⁷ Holmes, « *Embrassing Differences* »; Arnaud Sales, Réjean Drolet, Isabelle Bonneau, Gilles Simard et Frédéric Kuzminski (1996), *Le monde étudiant à la fin du XXe siècle : rapport final sur les conditions de vie des étudiants universitaires dans les années quatre-vingt-dix*, Montréal : Université de Montréal, Département de sociologie, 414 p.

¹⁸ Corbeil et autres, « *Parents-étudiant de l'UQAM* », p. 74.

¹⁹ Holmes, « *Embrassing Differences* ».

²⁰ CSE (2013), « *Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé...* », Avis au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, Québec, p. 18.

²¹ Dominique Tanguay (2014), *L'incidence de la maternité et de la paternité sur la persévérance aux études doctorales*, Université Laval, [en ligne], <https://cspeuqam.files.wordpress.com/2014/08/thc3a8se-de-doctorat-de-dominique-tremblay.pdf>

dirigées au Service à la vie étudiante de l'Université²². Dans ce document, le Comité dresse un portrait des parents-étudiants, à partir de l'étude faite par l'Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM (IREF). Cette étude est tout particulièrement intéressante pour l'AéESG, car elle offre une image de la situation des parents-étudiants inscrits à l'UQAM. Intitulée *Parents étudiants de l'UQAM, réalités, ressources et besoins*, cette recherche est basée sur une revue documentaire au sujet de la situation des parents-étudiants au Québec et fait l'inventaire des services offerts par les gouvernements et les universités pour ces étudiants. Dans un deuxième temps, les auteurs ont réalisé un sondage par questionnaire (distribué à l'hiver 2007) afin de connaître les réalités et les besoins des parents-étudiants à l'UQAM. Les données compilées seront analysées plus en détail dans la section 2. On constate que les parents-étudiants ont exprimé un faible niveau de satisfaction à l'égard de leur passage à l'université. Ce constat est d'autant plus vrai chez les mères-étudiantes, en raison de l'inégalité dans la distribution des tâches au sein de l'univers domestiques. Celles-ci doivent, dans une plus grande proportion que les pères-étudiants, composer avec des tâches domestiques et le soin des enfants²³. Ajoutée à la lourdeur de l'articulation famille-études, la gestion du temps s'avère définitivement la principale cause de l'insatisfaction, des parents-étudiants, surtout des femmes.

1.3 CONCLUSION

À la suite de cette brève recension des écrits, on peut conclure que de plus en plus de chercheurs et d'intervenants du milieu de l'éducation s'intéressent aux problématiques liées aux parents-étudiants. Le traitement de cet enjeu est rapidement passé d'une perspective plus axée sur la maternité et les femmes à une perspective plus large, qui englobe l'ensemble des étudiants ayant un ou des enfants à charge et souhaitant poursuivre ou entamer des études universitaires. Ceux-ci sont désormais considérés comme une frange importante de la population étudiante, bien que souvent invisible dans les données institutionnelles. Ils présentent des besoins spécifiques auxquels les universités et le gouvernement se doivent de répondre afin d'assurer leur persévérance et succès aux études, au même titre que l'ensemble des étudiants universitaires inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur de la province.

²² Lahssen Abbass (2011), *Problématique des parents étudiants à l'UQAM, les besoins et les demandes du comité de soutien aux parents étudiants-UQAM*, Montréal : Comité de soutien aux parents étudiants de l'UQAM.

²³ Corbeil et autres, « Parents-étudiant de l'UQAM », p. 74.

2. PORTRAIT DES PARENTS-ÉTUDIANTS

Comme nous l'avons mentionné, le portrait des étudiants a beaucoup changé depuis les 50 dernières années. Il n'est plus rare maintenant de constater qu'un bon nombre d'étudiants universitaires doivent composer avec une vie familiale, outre des études à temps plein ou à temps partiel. De même, il apparaît que le phénomène de conciliation études-famille n'est plus l'apanage des personnes qui étudient aux cycles supérieurs. En effet, cette situation semble de plus en plus fréquente chez les étudiants de premier cycle ou chez les étudiants inscrits dans des programmes courts.

Lorsque vient le temps de quantifier le phénomène de conciliation études-famille, force est de constater que bien peu de données sont disponibles sur cette population étudiante. Une deuxième difficulté réside dans le fait que ces étudiants cumulent souvent d'autres caractéristiques qui influencent grandement sa réussite et sa persévérance aux études. Selon l'étude du CSE, ce sous-groupe de la population étudiante se caractérise également par²⁴ :

- un âge moyen plus élevé;
- une surreprésentation des femmes;
- le fait d'avoir, souvent, un enfant de moins de 5 ans (pour plus des deux tiers à l'UQAM);
- l'occupation d'un emploi, en particulier chez les pères;
- le recours à l'aide financière aux études (pour environ la moitié à l'UQAM, en particulier chez les mères;
- des difficultés financières, en particulier chez ceux inscrits à temps plein;
- une inscription aux études plus souvent à temps partiel, au Canada comme au Québec, et en particulier chez les mères;
- une inscription fréquente dans les programmes ne menant pas à un grade.

Comme le soulignent les auteurs du mémoire présenté par la CREPUQ au Conseil supérieur de l'Éducation en janvier 2010, ces caractéristiques sont en soi des éléments de vulnérabilité qui peuvent affecter la persévérance aux études. Comme mentionné en page 23 du mémoire de la CREPUQ: « Si les parents-étudiants font face aux mêmes problèmes que les autres étudiants, leur situation se complexifie cependant du fait qu'ils ont des responsabilités supplémentaires comme parents, qu'ils ont des charges financières plus lourdes et qu'ils doivent souvent travailler à temps partiel²⁵. »

Pour avoir une idée plus précise de la présence de ces étudiants au sein des établissements universitaires québécois, mais plus précisément de ceux inscrits à l'ESG-UQAM, nous dresserons un portrait sociodémographique des parents-étudiants, en prenant

²⁴ Les sources de ces affirmations et de ces données sont tirées de : CSE, « Regard sur les étudiants... », p. 17.

²⁵ CREPUQ (2010), L'accès à l'éducation et l'accès à la réussite éducative dans une perspective d'éducation pour l'inclusion, Mémoire présenté au CSE, [en ligne], http://www.crepuq.qc.ca/IMG/pdf/Memoire_CREPUQ-education_inclusion.pdf

en considération leur mode de fréquentation de l'université et le financement de leurs études. En plus de ces précieuses informations statistiques, nous aborderons également cette thématique sous un angle qualitatif, en allant à la rencontre des étudiants vivant cette situation. Pour le présent avis, l'AéESG a organisé un groupe de discussion avec des parents-étudiants au cours du mois d'octobre 2015. Les résultats de ces entretiens seront disponibles à la section 2.2, mais aussi dans les sections 3 et 4. Ainsi, nous serons en mesure de mettre en perspective les défis et les problématiques rencontrés par cette frange de la population étudiante.

2.1 PORTRAIT STATISTIQUE : LA PRESENCE DES PARENTS ETUDIANTS SUR LES CAMPUS

Comme le statut de parent-étudiant est un phénomène relativement nouveau dans la littérature, à l'heure actuelle, il existe peu de sources de données permettant de dresser un portrait clair et quantifié de ce groupe d'étudiants. On peut compter sur les données ICOPE, mais celles-ci concernent uniquement les étudiants inscrits dans un des établissements du réseau de l'Université du Québec (UQ), incluant l'UQAM. Une autre source importante de données est celle issue de *l'Enquête 2014 sur les sources et modes de financement des étudiants universitaires*²⁶ commandée par la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) à la firme de sondage SOM. Cependant, ces données réfèrent à l'ensemble des étudiants universitaires du Québec. Pour un portrait plus spécifique des parents-étudiants inscrits à l'ESG-UQAM, nous aurons recours aux données issues d'un sondage en ligne mené en 2014 par l'AéESG. Enfin, d'autres données pertinentes seront également utilisées, comme les statistiques de l'Aide financière aux études (AFE) du ministère de l'Éducation (MELS) et les résultats de l'Enquête sur les conditions de vie des étudiantes et étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université, du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Sport (MESRS). L'ensemble de ces données nous permettra d'obtenir un portrait de la présence des parents-étudiants dans les universités québécoises.

Depuis plusieurs années, on observe une diversification de la population étudiante traditionnelle. Parmi les groupes d'étudiants dont le nombre est en importante augmentation, les parents-étudiants prennent une place de plus en plus importante. En octobre 2014, le réseau Université du Québec (UQ) publiait une recherche sur cette population où on apprenait « qu'à l'automne 2011, près du quart (24,1 %) des nouveaux étudiants [inscrits à une université du réseau UQ], tous cycles confondus, assum[ait] des responsabilités parentales²⁷. »

²⁶ Par la suite, nous nous référerons à cette enquête par l'appellation « Sources et modes ».

²⁷ Bonin (2014), « Le projet ICOPE ».

Selon l'étude menée par Larivière et Lepage pour la Direction des affaires étudiantes universitaires et collégiales du MELS, « les statistiques de l'Aide financière aux études (AFE) du MELS laissent supposer une augmentation du nombre d'étudiants ayant au moins un enfant à charge au cours des dix dernières années. »²⁸ Selon ces données, en 1997-1998, on comptait 21 910 bénéficiaires de l'AFE ayant un ou des enfants à charge, alors que leur nombre s'élevait à 25 665 en 2007-2008. En 2012-2013, ce nombre était passé à 35 263 bénéficiaires, soit 21,5 % de l'ensemble des bénéficiaires de l'AFE. Il s'agirait d'une augmentation de plus de 37 % par rapport à 2007-2008²⁹.

Selon l'Enquête sur les conditions de vie des étudiantes et étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université menée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Sport (MESRS), 8,2 % des étudiants universitaires avaient au moins un enfant à charge en 2013³⁰. Enfin, selon l'Enquête sur les conditions de vie des étudiants commandée par la FEUQ à la firme de sondage SOM, on constate que la proportion d'étudiants inscrits au premier cycle à temps plein et ayant au moins un enfant à charge a augmenté depuis 2009, passant de 4,9 % à 6,5 % en 2013 pour l'ensemble des étudiants québécois. Au deuxième cycle, cette proportion s'élevait à 9,3 % en 2013 et au troisième cycle, elle montait à 16,7 % toujours pour la même année. Pour les étudiants inscrits à temps partiel, ces proportions sont encore plus élevées : 31 % au premier cycle, 38,8 % au deuxième cycle³¹. Finalement, selon les données du CSPE-UQAM, l'UQAM accueillait 39 325 étudiants à l'automne 2008, dont 18 % avaient des enfants à charge, soit près de 7 000 parents étudiants³².

Les parents-étudiants sont majoritairement des femmes. Dans l'étude produite par l'Institut de recherche et d'études féministes (IREF) en 2011, on découvre que « [l]e trois quarts des répondants du sondage se sont révélés être des femmes, en majorité dans la jeune trentaine, mères d'au moins un enfant de moins de cinq ans, vivant en couple et étudiant à temps plein au premier cycle. Elles occupent un emploi à temps partiel et leurs revenus ne suffisent pas à subvenir aux besoins de leur famille³³. » La réalité des étudiantes-mères a d'ailleurs fait l'objet de plus d'une étude. Comme mentionné dans la recension des écrits, le Conseil du statut de la femme avait produit un avis en 2014 sur les défis rencontrés par les conditions de vie et les besoins des mères-étudiantes. Cet intérêt porté

²⁸ Aide financière aux études (2010), *Conciliation études-famille*, réf. du 26 mai 2010, [en ligne], <http://www.afe.gouv.qc.ca/fr/pretsBourses/conciliationetudesFamille.asp>

²⁹ MELS (2013), *Rapport statistique 2012-2013*, [en ligne], http://www.mesrs.gouv.qc.ca/fileadmin/AFE/documents/Publications/AFE/PUBL_Rapport_statistique_2012_2013.pdf

³⁰ Gouvernement du Québec (2013), *Enquête sur les conditions de vie des étudiantes et étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université*, [en ligne], http://www.mesrs.gouv.qc.ca/fileadmin/AFE/documents/Publications/AFE/PUBL_enquete_conditions_vie_2013.pdf

³¹ Les données ne sont pas disponibles pour les étudiants inscrits au troisième cycle, à temps partiel.

³² CSPE-UQAM (2011), *Problématique des parents étudiants à l'UQAM, les besoins et les demandes du comité de soutien aux parents étudiants-UQAM*, document préparé par Lahssen Abbassi et présenté aux Services à la vie étudiante de l'UQAM, [en ligne], http://www.apetul.asso.ulaval.ca/docs/DOC_POL_FAM.pdf, p. 2

³³ Les femmes constituent 77,9 % de l'échantillon de l'enquête menée par l'IREF. Puisqu'il s'agit d'une enquête de type non-probabiliste, il n'est pas possible d'affirmer hors de tout doute que cette proportion de mères-étudiantes correspond fidèlement à leur représentation au sein de la population des parents-étudiants.

aux mères-étudiantes n'est pas récent. Déjà, en 2005, la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) avait déposé un mémoire à l'Assemblée nationale du Québec exigeant des mesures permettant une meilleure équité entre les genres en ce qui concerne la poursuite d'études universitaires.

Le régime d'études

Une des principales caractéristiques qui distingue le groupe des parents-étudiants du reste des étudiants universitaires concerne le choix du régime d'études. Plusieurs études mentionnées dans la recension des écrits confirment une tendance : les parents-étudiants sont plus nombreux à s'inscrire dans un régime à temps partiel, en raison de leurs obligations familiales (et parfois, professionnelles également). Selon les données ICOPE pour l'ensemble des universités du réseau UQ, près des trois quarts des étudiants inscrits à temps partiel au premier cycle en 2011 avaient au moins un enfant à charge. Au deuxième cycle, cette proportion atteignait les 71,8 %. Selon les données tirées de l'enquête menée par l'ESG-UQAM, 54,4 % des parents-étudiants répondants étaient inscrits à temps partiel, contre 45,6 % à temps plein.

Le cycle et le programme d'études

Selon les données du projet ICOPE sur les nouveaux étudiants du réseau UQ, en 2006, l'étudiant qui a des responsabilités parentales s'inscrit à un programme de baccalauréat dans une moins grande proportion (38 %) que celui qui n'a pas d'enfant (74 %). Comme le souligne Sylvie Bonin :

L'emploi étant par nécessité fortement valorisé, les parents-étudiants choisissent davantage des programmes s'intégrant facilement à une gestion d'horaire serrée, optant ainsi pour des programmes plus courts, généralement à temps partiel, dont les cours peuvent être suivis en soirée, la fin de semaine ou à distance³⁴.

Les données ICOPE 2011 indiquent cette tendance: les parents-étudiants sont plus nombreux à choisir un programme d'une durée moins longue, tels les certificats, les programmes courts de 1^{er} cycle ou de 2^e cycle et les DESS. Selon les données ICOPE de 2011, 60,7 % des étudiants inscrits à un certificat étaient des parents-étudiants (contre 32,8 % de non-parents). Pour les programmes courts de 1^{er} cycle, ils représentaient 6,7 % (contre 3,3 %), 28,9 % au DESS (contre 24,3 %), et 23,8 % au programme court de 2^e cycle (contre 19,9 %)³⁵.

La situation parentale peut également influencer le choix du programme d'études. Plusieurs font un retour aux études ou veulent se perfectionner dans le cadre de leur

³⁴ Bonin (2014), « Le projet ICOPE... », p. 35-36.

³⁵ *Ibid.*, p. 8-9.

emploi. Ils optent donc pour des programmes courts. Les sciences de la gestion offrent plusieurs types de programmes courts, qui mènent au perfectionnement des étudiants. Cette popularité est observée dans les données ICOPE de 2011 sur les étudiants du réseau UQ. Selon cette source, les sciences de l'administration constitueraient le domaine d'études le plus prisé par les parents-étudiants. Ils s'y retrouvent en proportion nettement supérieure aux autres étudiants. En effet, 44,6 % des étudiants inscrits dans ce domaine d'études était des parents-étudiants, comparativement à 29,3 % de non-parents³⁶. L'UQAM se classe parmi les universités du réseau UQ où on observe un des plus importants écarts entre les deux groupes d'étudiants.

Les retours aux études

Le choix du cycle, du régime et du programme d'études peut être grandement influencé par le désir, pour les personnes ayant un enfant à charge, de reprendre des études à la suite d'une interruption ou en débiter de nouvelles, que ce soit pour se perfectionner, pour changer de carrière ou tout simplement pour offrir une meilleure situation à leur(s) enfant(s). Les données ICOPE indiquent d'ailleurs que la proportion d'étudiants (du réseau UQ) ayant vécu une interruption d'études par le passé (au secondaire ou au collégial) est plus élevée chez les parents-étudiants inscrits au 1er cycle universitaire³⁷. On note d'ailleurs le nombre élevé de répondants ayant fait un retour aux études à l'enquête dirigée par l'AéESG en 2014, soit 87 % des répondants.

Le retour aux études peut engendrer plusieurs problèmes, comme la conciliation de différents horaires et une situation financière précaire. Bien que ces personnes soient admissibles à l'Aide financière aux études, les montants accordés dépendent beaucoup de ceux du conjoint. Selon Christian Blanchette, doyen de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) de l'Université de Montréal, « le programme d'aide financière est mal adapté aux adultes, puisqu'il tient compte des revenus de l'année précédente pour évaluer l'admissibilité. » Selon l'article qui cite M. Blanchette, une personne qui se retrouve au chômage et décide d'étudier à temps plein ne recevra rien de l'Aide financière la première année, pas plus qu'il ne pourra recevoir de montants pour l'assurance-emploi³⁸. En plus des soucis financiers, ces personnes peuvent se retrouver en situation d'échec ou d'épuisement en essayant de tout concilier.

Le financement des études

On ne pourra jamais assez le souligner : le fardeau financier constitue un des principaux obstacles à l'entrée aux études supérieures et à la persévérance aux études. C'est pourquoi le Programme de prêts et bourses (AFE) offre différentes mesures pour

³⁶ *Ibid.*, p. 9-10.

³⁷ *Ibid.*, p. 20.

³⁸ Isabelle Ducas (2013), « Retour aux études: projet de couple ou personnel? », *La Presse* (29 mai 2013), [en ligne], <http://affaires.lapresse.ca/finances-personnelles/train-de-vie/201305/29/01-4655631-retour-aux-etudes-projet-de-couple-ou-personnel.php>

faciliter la conciliation études-famille. Au cours des dernières années, l'un des changements les plus notoires aux règles d'admission à l'AFE constitue l'assouplissement des conditions d'admissibilité à l'égard des étudiants ayant au moins un enfant à charge. Normalement destinée aux étudiants à temps plein, l'AFE permet à ces étudiants de s'inscrire à temps partiel (étudiant réputé à temps plein), tant et aussi longtemps que ceux-ci sont inscrits à au moins 20 heures d'enseignement par mois³⁹, ce qui n'était pas le cas auparavant. Selon le plus récent rapport statistique du MELS, 18,6 % des bénéficiaires de l'AFE étaient des étudiants ayant au moins un enfant à sa charge⁴⁰. Selon l'Enquête sur les conditions de vie des étudiantes et des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université publiée en 2015 par le MESRS, 12,3 % des bénéficiaires de l'AFE à l'université étaient des étudiants ayant au moins un enfant à charge⁴¹. Le sondage mené par l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF) démontrait que près de 47 % des répondants à leur enquête avait reçu de l'aide financière aux études en 2006-2007⁴². Enfin, les données compilées dans Sources et modes 2014 montrent que les prêts de l'AFE comptent assez peu dans le financement total annuel des parents-étudiants. En 2013, pour les étudiants inscrits à temps plein, au premier cycle, les prêts de l'AFE composaient 7,4 % de leur financement total, tandis que les bourses comptaient pour 6,1 %. Pour les parents-étudiants inscrits à temps partiel, les prêts de l'AFE comptent pour 1,1 % du financement total annuel de leurs études, tandis que les bourses comptent pour 0,9 %⁴³. Toutefois, cette situation n'est pas si différente de leurs collègues sans enfant. Il faut noter que le faible poids de l'aide financière gouvernementale s'explique par le fait que ce ne sont pas tous les étudiants ayant un enfant à charge qui s'inscrivent à l'AFE. Un nombre indéterminé de parents-étudiants poursuivent leurs études sans recourir à une aide gouvernementale, parce qu'elles n'y sont pas admissibles, soit à cause de leur propre situation financière ou de celle de leur conjoint.

Le travail rémunéré

Plusieurs parents-étudiants doivent occuper un emploi durant leurs études, ce qui explique pourquoi certains d'entre eux optent pour des études menées à temps partiel. Selon les données du réseau UQ (ICOPE) de 2011, 71,1 % des parents-étudiants

³⁹ D'autres mesures sont mentionnées ici : <http://www.mesrs.gouv.qc.ca/aide-financiere-aux-etudes/programme-de-prets-et-bourses/mesures-pour-favoriser-la-conciliation-etudes-famille/>

⁴⁰ AFE (2013), *Statistiques*, rapport 2012-2013, [en ligne], http://www.mesrs.gouv.qc.ca/fileadmin/AFE/documents/Publications/AFE/PUBL_Rapport_statistique_2012_2013.pdf, p. 4.

⁴¹ Gouvernement du Québec (2015), *Enquête sur les conditions de vie des étudiantes et des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université*, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science [en ligne], http://www.mesrs.gouv.qc.ca/fileadmin/AFE/documents/Publications/AFE/PUBL_enquete_conditions_vie_2013.pdf, 117.

⁴² Corbeil et coll., « Parents-étudiants de l'UQAM », p. 39.

⁴³ FEUQ (2015), *Rapport d'enquête : Sources et modes de financement des étudiants universitaires*, Montréal : Fédération n étudiante universitaire du Québec, Figure 4.1, p. 118 et Figure 10.1, p 231.

occupaient un emploi en plus de leurs études, un niveau similaire à celui des non-parents (69,4 %) ⁴⁴.

Par contre, les données issues de Sources et modes 2014 de la FEUQ indiquent une situation différente : les parents-étudiants tendent à moins occuper un emploi que les étudiants sans enfant à charge. Cette situation permet de constater que la conciliation études-famille laisse moins de temps à ces étudiants pour travailler. Ils doivent alors compter plus fortement sur l'aide financière gouvernementale pour financer leurs études (ou sur d'autres sources de revenus), avec les conséquences d'endettement que cela peut entraîner. Par exemple, pour les étudiants inscrits au premier cycle à temps plein et ayant un enfant à charge, le revenu médian des parents-étudiants s'élevait à 8 500 \$ annuellement, tandis qu'il était de 11 000 \$ pour les étudiants n'ayant aucun enfant à charge ⁴⁵. Cette situation est toutefois bien différente chez les étudiants inscrits à temps partiel. Dans ce cas, les parents-étudiants gagnent des revenus d'emploi plus élevés que leurs collègues sans emploi. En fait, les revenus d'emploi constituent pour ces étudiants la principale source de financement des études, qu'ils soient inscrits à temps plein ou à temps partiel. Pour les parents-étudiants inscrits à temps plein et ayant au moins un enfant à charge, le travail rémunéré compte pour 60 % du financement de leurs études, tandis que les prêts de l'AFE comptent pour 7,4 % et les bourses de l'AFE, pour 6,1 %. Pour les parents-étudiants inscrits à temps partiel, les revenus du travail rémunéré comptent pour 95,6 %, tandis que les prêts comptent pour 1,1% et les bourses, pour 0,9% ⁴⁶.

2.2 PORTRAIT QUALITATIF : A LA RENCONTRE DES PARENTS-ETUDIANTS

Afin d'en savoir un peu plus sur la réalité que vivent les parents-étudiants inscrits à l'ESG-UQAM, un groupe de discussion a été organisé par l'AéESG le 22 octobre 2015. Cette rencontre a permis de recueillir les témoignages de parents-étudiants qui expérimentent quotidiennement la conciliation études-familles. En plus des paragraphes suivants, les témoignages des participantes ⁴⁷ seront repris dans les sections suivantes.

Tout d'abord, les participantes ont mentionné plusieurs problématiques auxquelles elles doivent faire face, comme la conciliation de leurs différents rôles : mère, conjointe et étudiante. Concrètement, elles ont mentionné le stress et la fatigue liés aux tâches qui découlent de la conjugaison de ces rôles. Faute de temps, elles doivent souvent « tourner les coins ronds » dans leur rôle d'étudiante, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent faire toutes leurs lectures recommandées ou elles doivent se contenter de notes inférieures à celles qu'elles souhaiteraient. Elles s'empressent néanmoins de souligner le spectre des réalités vécues par les parents-étudiants. Par exemple, certains bénéficient du support de leur

⁴⁴ Bonin (2014), « Le projet ICOPE... », p. 16.

⁴⁵ FEUQ, « Rapport d'enquête », p. 107.

⁴⁶ *Ibid.*, Figure 4.1, p. 118 et Figure 10.1, p 231.

⁴⁷ Seulement des femmes se sont présentées à la rencontre sur les parents-étudiants.

conjoint, d'autres non. Les enjeux et les besoins diffèrent donc grandement d'un parent-étudiant à l'autre et les ressources doivent s'adapter à ces divers besoins.

Elles marquent également une grande différence entre leur expérience universitaire et celle des autres étudiants, sans enfant. En effet, leur motivation est, selon elles, plus grande, car pour plusieurs d'entre elles, il s'agit d'un retour aux études, donc d'un choix décidé et bien mûri. Pour reprendre l'expression d'une des participantes : « On sait où on s'en va. On est plus organisées. Et les profs reconnaissent ça et peuvent nous accorder des faveurs qu'ils n'accorderaient pas aux autres étudiants, car ils voient qu'on est réellement motivée. » Une autre enchaîne dans le même sens en mentionnant: « On fait de grands sacrifices, donc c'est sûr qu'on est plus dédié à nos études. Pour nous, ce n'est pas une option de 'couler' un cours. On n'a pas le temps pour ça ! »

2.3 CONCLUSION

Les données disponibles concernant ces étudiants ont démontré un ensemble de caractéristiques qui engendrent, pour plusieurs parents-étudiants, des problématiques importantes quant à leur projet d'études. Le cumul de ces caractéristiques a un impact sur les difficultés que présente le parcours d'études. Ces obstacles seront abordés dans la section suivante. À la lumière des données disponibles et analysées, voici un résumé de ces caractéristiques :

- On note une proportion plus importante de parents-étudiantes (c'est-à-dire, de femmes aux études ayant au moins un enfant à charge) que de parents-étudiants ;
- Les parents-étudiants sont plus nombreux à s'inscrire dans un régime à temps partiel, en raison de leurs obligations familiales (et parfois, professionnelles également);
- Les parents-étudiants s'inscrivent à un programme de baccalauréat dans une moins grande proportion. On les retrouve en plus grande proportion dans les programmes courts ;
- Plusieurs parents-étudiants inscrits à un programme universitaire font un retour aux études après une interruption ;
- Environ le quart des parents-étudiants bénéficient de l'AFE. Bien que cette source de financement n'est pas la plus importante pour l'ensemble des étudiants, elle demeure essentielle pour une frange de cette population ;
- Près des trois quarts, des parents-étudiants occupent un emploi rémunéré pendant leurs études. Cette source de financement serait plus importante chez les parents étudiants inscrits à temps partiel.

3. PROBLÉMATIQUES ET DÉFIS LIÉS AUX PARENTS-ÉTUDIANTS

Plusieurs auteurs et organisations ont identifié des problématiques et défis auxquels doivent faire face les parents-étudiants. Pour répondre aux besoins que cette réalité engendre, les établissements et les regroupements étudiants ont mis en place différents services et ressources. Si certains sont d'un grand soutien pour les parents-étudiants, beaucoup de travail reste encore à faire. De commune voix avec le Comité des parents-étudiants de l'UQAM, l'AéESG souhaite faire pression auprès de l'administration afin que ces problématiques soient enrayerées (du moins, réduites) afin de permettre à ces cohortes d'étudiants de bénéficier des mêmes conditions que celles dont bénéficie la population étudiante en général. Dans cette section, nous identifions plusieurs aspects qui influencent négativement la persévérance et la réussite académique des parents-étudiants.

3.1 LE MANQUE DE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE DES PARENTS-ÉTUDIANTS

Comme le rappelle le Conseil du statut de la femme dans son avis publié en août 2004 « Étudiante et mère : un double défi » :

[E]n 1999, le Québec s'est doté d'une politique familiale qui reconnaît aux parents leur rôle prépondérant dans le développement de leurs enfants et à l'État, un rôle de soutien. Cette politique a notamment comme objectifs d'assurer l'équité entre les familles en accordant une aide accrue à celles qui sont à faible revenu et de favoriser le développement des enfants et l'égalité des chances⁴⁸.

Malgré ces avancées à l'échelle provinciale et les préoccupations démontrées pour la conciliation famille-travail, la conjugaison famille-études (et famille-études-travail) demeure un sujet peu abordé par les instances ministérielles concernées. Concrètement, les personnes ayant des responsabilités familiales et qui désirent entamer ou poursuivre des études postsecondaires ne trouvent pas leur place au sein des politiques et des engagements du gouvernement. Cette situation se reflète également dans l'absence de politiques familiales au sein de la vaste majorité des établissements universitaires du Québec. En d'autres mots, il n'existe pas au Québec de politique ou de mesures claires et systématiques permettant de soutenir les femmes étudiantes enceintes et les parents-étudiants. Une telle politique familiale permettrait, notamment, de mettre en place un plan d'action pour soutenir ces étudiants et octroyer des services qui répondent à leurs besoins spécifiques. Comme le souligne l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIES) dans son mémoire publié en 2012, une politique familiale permettrait de « baliser les arrangements académiques pour raisons familiales et d'instaurer des mesures financières ou des politiques de rémunération, telles que des

⁴⁸ CSF, « Étudiante et mère », p. 91

congés parentaux pour les parents étudiants⁴⁹. » En effet, sans politique familiale claire, les étudiants doivent négocier au cas par cas leurs demandes pour des besoins particuliers, comme le report de travaux, de cours ou d'examens. Ils doivent également tenter d'obtenir des arrangements particuliers lors d'absences pour les maladies de leur enfant.

Comme mentionné lors du groupe de discussion organisé par l'AéESG en octobre dernier, il semble que les professeurs sont pour la plupart assez ouverts à faire des arrangements avec leurs étudiants lorsque la situation le justifie. Certains sont moins flexibles, mais selon les participantes à la rencontre, il ne s'agit pas de la norme. Plusieurs professeurs acceptent des arrangements pour faciliter la conciliation, mais leur pouvoir a des limites. Ils ne peuvent pas reporter les examens, par exemple. La rigidité, les participantes l'attribuent plutôt à l'administration, qui tarde à prendre en considération la réalité de la conciliation études-famille. L'administration justifie alors cette rigidité par le fait qu'étudier relève du choix personnel de l'étudiant. Par conséquent, ceux-ci doivent assumer les obstacles qui peuvent entraver leur parcours d'études. Ce genre d'évaluation est préoccupante. Un grand travail s'impose alors au niveau des mentalités, tout spécialement dans un contexte où les retours aux études sont de plus en plus fréquents, partout sur les campus du Québec. Les universités doivent réagir de manière plus humaine à cette situation et offrir un cadre qui favorise la réussite et la persévérance aux études de ces étudiants.

3.2 LE MANQUE DE DONNEES SUR LES PARENTS-ETUDIANTS

Malgré la croissance de cette population étudiante au sein des établissements universitaires au Québec, peu a été fait pour reconnaître officiellement leur statut. Dans son mémoire adressé à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, l'UQAM avait d'ailleurs insisté sur la nécessité de mieux connaître le profil des étudiants avant d'agir en faveur de leur réussite. Or, pour bien comprendre le profil de ces étudiants, « il faut préalablement reconnaître les statuts qui caractérisent les différentes catégories de la population estudiantine, dont spécifiquement les parents étudiants⁵⁰. » À l'heure actuelle, l'UQAM ne comptabilise pas de données spécifiques au sujet de la situation familiale au moment de l'inscription des étudiants.

3.3 LA NON-RECONNAISSANCE DU STATUT D'ETUDIANT A TEMPS PLEIN

⁴⁹ AELIÉS (2012), *Dans l'optique d'une réforme : vision étudiante de l'institution universitaire québécoise*, Mémoire déposé dans le cadre du Sommet sur l'enseignement supérieur, [en ligne], http://www.mesrs.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Contributions_courriel_facebook/02-2012_-_AELIES_Optique_reforme.pdf, p. 22

⁵⁰ CSPE-UQAM, « Problématique des parents étudiants ... », p. 11.

L'un des problèmes les plus souvent mentionnés lors des enquêtes auprès des parents-étudiants est lié au régime d'études. En effet, en raison des obligations familiales (et professionnelles), l'étudiant doit souvent s'inscrire à temps partiel à son programme d'études. Cette situation ne le rend pas admissible à un ensemble de privilèges et services. Selon les données ICOPE qui concernent les étudiants du réseau UQ, près des trois quarts des étudiants inscrits à temps partiel au premier cycle en 2011 avaient au moins un enfant à charge.

Depuis 2002, l'AFÉ accorde le statut d'études « réputé à temps plein » aux étudiants inscrits à temps partiel qui cumulent 6 crédits ou 20 heures d'enseignement par mois qui se trouvent dans l'une des situations mentionnées en note de bas de page⁵¹. Ce statut permet au parent-étudiant inscrit à temps partiel de bénéficier des mêmes avantages que les étudiants inscrits à temps complet, dont l'accès à des bourses d'excellence. Si l'AFE reconnaît les responsabilités auxquels font face ces étudiants, ce n'est pas nécessairement le cas de l'UQAM, des organismes subventionnaires (québécois et fédéraux) ou des autres ministères (comme Service Canada pour les emplois d'été). En effet, les universités, les organismes subventionnaires gouvernementaux et privés ainsi que les entreprises continuent d'encourager un cheminement régulier à temps plein qui ne représente plus la réalité de la population étudiante.

Cette forme de discrimination en fonction du régime d'études contribue à créer plusieurs désavantages sur le plan académique et financier pour ces étudiants. Parmi les problèmes que le choix de ce régime d'études entraîne, mentionnons les suivants :

- L'admissibilité aux concours de bourses d'excellence : Plusieurs concours de bourses exigent de l'étudiant que celui-ci soit inscrit à temps plein la session précédant et suivant la demande, parfois toute l'année s'il s'agit d'une bourse offerte pour l'année.
- L'admissibilité aux subventions salariales pour certains emplois sur le campus : Les subventions études-travail incluant les emplois sur le campus pendant les études sont seulement attribuées aux étudiants inscrits à temps plein. De même, les emplois d'été subventionnés pour les étudiants, comme les emplois du programme Jeunesse Canada au Travail (JCT) sont réservés aux étudiants inscrits à temps plein à la session d'hiver et prévoyant poursuivre leurs études à temps plein à la session d'automne.
- La reconnaissance du statut de salarié par le syndicat : Depuis 2011, les étudiants qui travaillent sur le campus doivent être inscrits à temps plein afin d'être reconnus comme personnes salariées aux fins de l'application de la convention collective du Syndicat des étudiant-e-s employé-e-s de l'UQAM (SétUE).

⁵¹ Depuis 2002, l'AFE accorde le statut d'études « réputé à temps plein » aux étudiants inscrits à temps partiel qui cumulent 6 crédits ou 20 heures d'enseignement par mois s'ils se trouvent dans l'une des situations suivantes : (1) étudiante enceinte d'au moins 20 semaines; (2) chef de famille monoparentale habitant avec un enfant âgé de moins de 12 ans; (3) personne avec conjoint ou conjointe et habitant avec un enfant (le sien ou celui de l'autre personne) âgé de moins de 6 ans.

- Le visa de travail pour les étudiantes internationales : Les étudiantes internationales qui changent de régime d'études à la suite d'un accouchement perdent son visa de travail et le droit de travailler.
- L'accès à certains programmes d'études : À l'UQAM, certains programmes d'études exigent que l'étudiant soit inscrit à temps complet uniquement. Certains programmes ne permettent pas le régime temps partiel. À l'ESG-UQAM, mentionnons que la maîtrise en sciences de la gestion, avec mémoire, et le baccalauréat en gestion des ressources humaines ne sont offerts qu'à temps complet.
- La possibilité de faire des stages : Certains programmes d'études exigent de l'étudiant qu'il effectue un ou plusieurs stages professionnels. Dans plusieurs cas, ces stages doivent être faits à temps plein, ce qui pénalise les parents-étudiants inscrits à temps partiel.
- L'accès à certains services et privilèges hors campus : Plusieurs services, comme les tarifs à prix réduit dans les réseaux de transport en commun, des assurances familiales ou l'accès aux résidences étudiantes exigent de l'étudiant qu'il soit inscrit à temps plein à un programme d'études.
- L'accès à certains privilèges : Les parents-étudiants inscrits à temps partiel à un programme de cycles supérieurs perdent l'accès à un local de travail et même à certains types de documentation.

Lors du groupe de discussion organisé par l'AéESG en octobre 2015 avec des parents-étudiants, les participantes ont mentionné des obstacles liés aux choix de cours durant le trimestre estival. Elles mentionnent que la majorité des cours d'été sont offerts les soirs ou les fins de semaine, ce qui s'avère problématique pour les parents-étudiants qui doivent s'occuper de leurs enfants. Parce qu'ils sont considérés comme facultatifs par l'administration dans plusieurs programmes d'études, moins de cours sont offerts. Cette situation entraîne donc des ralentissements dans les parcours d'études des parents-étudiants. Même constat pour les cours offerts le soir seulement durant l'année universitaire ou encore, les laboratoires qui sont exclusivement offerts les fins de semaine. Un service de halte-garderie serait, dans ces cas précis, le bienvenu.

3.4 LA PRECARITE FINANCIERE

Une des problématiques mentionnées précédemment concerne le fardeau financier auquel doivent faire face plusieurs parents-étudiants. Selon les enquêtes menées auprès de ces étudiants (et citées précédemment), la précarité financière est un aspect de la conciliation études-famille qui génère le plus de stress au quotidien et qui mine les chances de réussite du projet d'études à l'université. Selon l'étude de l'IREF, « plus d'un parent-

étudiant sur deux (55,8 %) affirme vivre une situation de grande ou de très grande précarité financière⁵². »

Concrètement, la précarité peut se traduire par la difficulté d'accès (ou le non-accès) à certaines sources de financement des études, comme des bourses d'études. Une des principales raisons pour laquelle ces bourses ne sont pas admissibles aux parents-étudiants concerne le régime d'études. Comme mentionné précédemment, les parents-étudiants qui désirent concilier études-familles (et, dans plusieurs cas, études-travail-famille) optent pour des études à temps partiel. S'il existe une longue liste de sources de financement destinées aux étudiants en général, cette liste s'amointrit lorsque ces étudiants choisissent d'entreprendre des études à temps partiel. Ils deviennent alors inéligibles à un ensemble de bourses non gouvernementales et institutionnelles. Il s'agit encore là d'une problématique soulignée par les participantes au groupe de discussion organisé par l'AéESG. Il existe peu de bourses destinées aux parents-étudiants. Pour les autres bourses, le temps à investir dans la préparation du dossier de candidature constitue pour plusieurs, un obstacle de taille. Plusieurs choisissent tout simplement de ne pas postuler à ces concours, se privant ainsi d'une source de financement significative.

Enfin, plusieurs répondants à l'enquête menée par l'IREF soulignent leurs désavantages dans la « course aux bourses », non seulement parce qu'ils étudient à temps partiel, mais aussi parce que plusieurs concours ont pour critères de sélection la performance académique et l'implication sociale ou politique. L'ajout d'une case sur la situation parentale dans les formulaires de demande de bourse pourrait constituer un aspect que le jury de bourses pourrait prendre en considération au moment de l'étude des dossiers de candidatures. La situation parentale viendrait alors justifier le faible temps consacré à l'implication sociale ou politique, ainsi que des résultats scolaires moins exemplaires. Cela expliquerait, du moins en partie, l'impact des responsabilités familiales sur leur parcours académique.

3.5 LES LACUNES DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIERE AUX ETUDES A L'EGARD DES PARENTS-ETUDIANTS

Pour plusieurs personnes aux études ou qui pensent faire un retour aux études, l'apport de l'Aide financière aux études peut être essentiel. Dans son plus récent rapport (2012-2013), 18,6 % des bénéficiaires de l'AFE étaient des étudiants ayant au moins un enfant à sa charge⁵³. Si l'AFE a fait beaucoup d'avancées pour ne pas pénaliser les parents-étudiants, des insuffisances sont encore présentes. En effet, au cours des dernières années, le gouvernement du Québec s'est ajusté en mettant en place différentes mesures

⁵² Christine Corbeil, Francine Descaries, Geneviève Guernier et Geneviève Gariépy (2011), *Parents-étudiants de l'UQAM : Réalités, besoins et ressources*, Montréal : Institut de recherches et d'études féministes, [en ligne], https://iref.uqam.ca/upload/files/publications/textes_en_ligne/Rapport_Parents_Etudiants_Janvier_2011.pdf, p. 12.

⁵³ AFE (2013), *Statistiques, rapport 2012-2013*, [en ligne], http://www.mesrs.gouv.qc.ca/fileadmin/AFE/documents/Publications/AFE/PUBL_Rapport_statistique_2012_2013.pdf, p. 4.

pour favoriser la conciliation études-famille. La plus connue concerne l'admissibilité au programme de prêts et bourses – normalement destiné aux étudiants à temps plein – pour les parents-étudiants inscrits à temps partiel. D'autres mesures existent comme la reconnaissance, dans les dépenses admises, des frais de subsistance pour un enfant, la reconnaissance, dans les dépenses admises, de frais pour les chefs de famille monoparentale, la couverture des frais de garde selon ce qu'il en coûte pour une place subventionnée dans un service de garde à l'enfance, etc.⁵⁴.

Toutefois, plusieurs acteurs du milieu, dont des associations étudiantes, se plaignent que les dépenses et les revenus pour les étudiants ayant un ou des étudiants à charge sont mal évalués. En effet, le calcul des frais de subsistance par l'Aide financière aux études pour les parents-étudiants ne correspondrait pas à la réalité des besoins des familles, étant largement en dessous des dépenses réelles. L'AFE accorde mensuellement pour les étudiants inscrits ou réputés inscrits aux études à temps plein (et ne résidant pas chez ses parents) :

- 606 \$ + 10 % du revenu d'emploi, pour un total maximal de 819 \$;
- 246 \$ pour frais de subsistance, pour chaque enfant;
- 157 \$ pour frais de garde par mois, pour chaque enfant (en 2014) ;
- 66 \$ pour frais pour le chef d'une famille monoparentale, pour chaque enfant⁵⁵.

Une étude menée par le gouvernement du Québec qui porte sur les dépenses engagées durant l'année scolaire 2012-2013 indiquait que les parents-étudiants assumaient des dépenses 54 % plus élevées que leurs collègues sans enfant à charge. Les parents-étudiants dépensent 1,8 fois de plus pour le logement (534 \$ en moyenne pour les étudiants sans enfant à charge contre 945 \$) et 2,5 fois de plus pour la nourriture (264 \$ en moyenne pour les étudiants sans enfant à charge contre 670 \$). Quant aux frais de garde, les parents-étudiants ont déclaré avoir des dépenses moyennes de 341 \$ par mois, ce qui fait contraste avec les frais de 151 \$ pour frais de garde admis en 2013 par l'AFE⁵⁶. À l'heure actuelle, l'AFE couvre des frais de garde à hauteur de ce qu'il en coûte pour une place subventionnée dans un service de garde à l'enfance. En considérant que ce ne sont pas tous les parents-étudiants qui ont accès à un service subventionné, ce montant est largement insuffisant.

⁵⁴ MESRS (s.d.), « Mesures pour favoriser la conciliation études-famille », Site Web AFE, [en ligne], <http://www.mesrs.gouv.qc.ca/aide-financiere-aux-etudes/tous-les-programmes/programme-de-prets-et-bourses/mesures-pour-favoriser-la-conciliation-etudes-famille/>

⁵⁵ Ces informations sont tirées de la Loi sur l'aide financière aux études (chapitre A-13.3); MESRS, Règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études, 9 juillet 2014. À noter que seuls les mois d'études sont considérés dans la période d'admissibilité, ce qui signifie qu'une personne qui n'étudie pas durant la période estivale ne peut bénéficier de ces montants.

⁵⁶ Gouvernement du Québec, « Enquête... », p. 243.

Aussi, notons qu'une partie des pensions alimentaires destinées aux enfants d'une famille monoparentale sont comptabilisées dans les revenus du chef de la famille. En effet, l'AFE considère dans son calcul les sommes pour pension alimentaire qui excèdent 1 200 \$ par enfant. Avant 2011 (et à la suite à l'aboutissement d'un recours collectif mené par la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec), l'ensemble du montant était considéré dans le calcul des contributions de l'étudiant.

3.6 L'ACCES AU REGIME QUEBECOIS D'ASSURANCE PARENTALE

Une autre situation d'iniquité est observée en ce qui concerne l'accès au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Mise en place pour améliorer la conciliation famille-travail, la *Loi sur l'assurance parentale du Québec* stipule que toutes les femmes qui donnent naissance à un enfant ont le droit à un congé parental financé par l'État. Or, ce n'est pas le cas des étudiantes-parents. Depuis 2000, des associations étudiantes militent pour l'inclusion des parents-étudiants à ce régime⁵⁷. Parmi les revendications de la Fédération étudiante universitaire du Québec, notons celle faite en 2002 visant l'inclusion des montants reçus pour des bourses des organismes subventionnaires et des bourses institutionnelles comme revenus assurables. En 2005, cette revendication prendra une tournure plus vaste, pour que le type de revenus assurables soit élargi à toutes autres sources de financement des étudiants. Cette demande fait écho au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale qui demandera au Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP), dans le cadre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, « un avis sur la pertinence et l'opportunité de prendre en compte les différentes sources de revenus des étudiants-chercheurs aux fins du calcul du revenu assurable du Régime québécois de l'assurance parentale⁵⁸. » Toutefois, cette ouverture sera sans issue, car le CGAP répondra qu'il n'est pas souhaitable d'inclure les revenus de bourse dans la détermination du revenu assurable aux fins du RQAP. Un des arguments cités réside dans l'iniquité pour les cotisants actuels dans le cas où le gouvernement doit payer la part de l'employeur pour les revenus de bourses gouvernemental. Si cette solution entraîne des coûts pour l'État (estimés entre 2,2 M\$ et 2,4 M\$⁵⁹), le choix d'investir dans une telle mesure devrait être motivé, de prime abord, par un souci d'équité, mais aussi par une optique d'appui aux mesures de natalité dans un Québec vieillissant. À l'heure actuelle, les garderies subventionnées et le RQAP sont deux des principaux dispositifs mis en place afin de relever le défi démographique au Québec⁶⁰. L'inclusion des parents-étudiants au RQAP fait donc partie des mesures à prendre en compte pour relever ce défi.

⁵⁷ CNCS-FEUQ (2010), *Avis sur la couverture des revenus de bourses par le RQAP*, Montréal : Fédération étudiante universitaire du Québec, [en ligne], <http://feuq.qc.ca/wp-content/uploads/2013/01/L%C3%A9largissement-du-r%C3%A9gime-d'assurance-parentale-aux-%C3%A9tudiants-de-cycles-sup%C3%A9rieurs1.pdf>

⁵⁸ MDEIE (2006), p. 27 cité dans CNCS-FEUQ, « Avis sur la couverture des revenus », p. 8.

⁵⁹ Boucher (2010), cité dans CNCS-FEUQ, « Avis sur la couverture des revenus », p. 13.

⁶⁰ Pour d'autres arguments concernant l'accès des parents-étudiants au RQAP, lire : CNCS-FEUQ (2010), *Avis sur la couverture des revenus de bourses par le RQAP*, Montréal : Fédération étudiante universitaire du Québec, [en ligne], <http://feuq.qc.ca/wp-content/uploads/2013/01/L%C3%A9largissement-du-r%C3%A9gime-d'assurance-parentale-aux-%C3%A9tudiants-de-cycles-sup%C3%A9rieurs1.pdf>

3.7 LA GESTION DU TEMPS ET DES RESPONSABILITES

Outre les aspects académiques et financiers, les parents-étudiants doivent composer avec d'autres problèmes qui affectent sa persévérance et réussite à l'université. La gestion du temps demeure un défi en soi. Les horaires académiques qui fluctuent d'un trimestre à l'autre peuvent constituer une véritable source de casse-tête. L'un des enjeux centraux demeure l'accès à des garderies et des haltes-garderies subventionnées à temps plein et à temps partiel pour que ces étudiants puissent consacrer le temps nécessaire à la réussite de leur projet d'études. Or, ces lieux se font rares sur les campus ou sont mal adaptés à la réalité de la vie d'universitaire. En effet, l'horaire des cours des étudiants est généralement très loin des heures « normales » de travail (de 8 h à 18 h, les jours de semaine). Lorsque des services plus adaptés sont pourvus, les places y sont très limitées et les délais peuvent être considérablement longs.

Dans le sondage mené par l'IREF sur les parents-étudiants, plus du tiers (36,2 %) des répondants ont déclaré vouloir avoir accès à une halte-garderie et 22,6 % ont mentionné vouloir avoir accès à un service de garde à temps partiel⁶¹. Le sondage en ligne mené par l'AéESG en 2014 démontrait également ce grand besoin pour des haltes-garderies, dont une pourrait être réservée aux étudiants de l'ESG.

Depuis la publication de l'étude de l'IREF, les choses ont changé à l'UQAM. En septembre 2015, l'Université offre un nouveau service de garde (CPE Tortue têtue) ayant un horaire flexible qui correspond à la réalité des parents-étudiants. Toutefois, ce CPE n'offre pas de services la fin de semaine, ce qui est problématique pour plusieurs étudiants qui ont des cours, laboratoires ou examens la fin de semaine. Cette situation est tout particulièrement difficile pour les étudiants inscrits aux cycles supérieurs. Il existe parallèlement d'autres services de garde (CPE ou garderie), mais ces services ne priorisent pas nécessairement les parents-étudiants et n'acceptent pas les enfants à temps partiel. Pour assurer le succès et la persévérance aux études de ces étudiants, il est primordial que des services de garde offrant une souplesse dans les horaires et que les modalités de garde soient disponibles à proximité des établissements d'enseignement ou directement sur les différents campus de l'Université.

3.8 CONCLUSION

Comme en fait foi le recensement des principales problématiques auxquelles doivent faire face les parents-étudiants, la conciliation famille-études n'est pas de tout repos. Que ce soit au niveau académique ou financier, ces obstacles ont des conséquences sur la poursuite, la persévérance et le succès du parcours d'études. Dans la section suivante, nous mettrons en perspective ces problématiques avec les ressources disponibles à

⁶¹ Corbeil et coll., « Parents-étudiants de l'UQAM », p. 77.

l'UQAM. En l'absence de ces ressources, l'AéESG proposera des mesures qui permettront d'améliorer la conciliation pour ces étudiants.

4. RESSOURCES DISPONIBLES POUR LES PARENTS-ÉTUDIANTS À L'UQAM ET RECOMMANDATIONS

Si de plus en plus de ressources et de services sont mis en place dans les universités québécoises pour aider les parents-étudiants à composer avec la conciliation études-famille, ces services varient grandement d'un établissement à l'autre. Une autre problématique soulevée dans les études recensées réside dans l'accès et le recours à ces services. Dans le sondage mené par le CUSP de l'Université Concordia en 2009, près de 60 % des parents-étudiants interrogés ont mentionné n'avoir trouvé aucun service disponible dans leur établissement pour les appuyer dans la conciliation études-famille⁶². Cette sous-utilisation naît également du fait que ces services restent méconnus pour plusieurs étudiants concernés. Pour les parents-étudiants sondés, ceux-ci déplorent le manque d'information au sujet de ces services et l'accès à ces services (ex. : le lieu, l'horaire, le manque de personnel sur place, les critères d'accessibilité, etc.).

À l'UQAM, outre le Service à la vie étudiante de l'Université, un regroupement veille à la mise en place de services destinés à cette population, soit le Comité de soutien aux parents-étudiants de l'UQAM (CSPE-UQAM). Malgré les efforts déployés, il reste encore beaucoup de chemin à faire pour assurer des conditions d'études optimales pour ces étudiants. Ses revendications s'appuient notamment sur les travaux menés par l'Institut d'études et de recherches féministes de l'UQAM. Dans sa recherche publiée en 2013, l'IREFF a établi une liste de mesures de soutien pour les parents-étudiants. Cette liste a inspiré quelques-unes des recommandations formulées par l'AéESG dans cette section.

4.1 L'IMPLANTATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE

Bien que l'UQAM soit reconnue pour ses valeurs sociales et sa valorisation de l'accessibilité aux études, elle tarde à avoir sa propre politique familiale dont l'objectif serait de faciliter l'articulation famille-études. Certaines mesures sont déjà présentes au sein du Règlement des études de l'Université, mais elles ne sont pas suffisantes. Actuellement, il existe des mesures permettant aux parents-étudiants d'avoir accès à un congé de maternité et paternité. En effet, le règlement des études prévoit que l'étudiante peut se prévaloir d'un congé de maternité d'une durée maximale de trois trimestres et ce, peu importe le cycle d'études. Une mesure semblable existe au niveau du programme d'aide financière aux études. L'AFE prévoit une interruption temporaire des études (et un report de la dette étudiante) pour différents motifs, dont pour les étudiants ayant plus de 20 semaines de grossesse et pour la naissance d'un enfant. Avec une politique familiale claire, d'autres mesures systématiques pourraient être prises, par exemple en ce qui concerne les arrangements particuliers, comme le report d'examens, de travaux ou de cours. Cette

⁶² CUSP / Dean of Students Office, "Student parents and their children...", p. 18-19.

politique pourrait faire en sorte, par exemple, que les maladies des enfants des étudiants soient considérées comme étant des motifs d'absence et de reprises d'examen acceptables.

D'autres universités ont déjà mis en place de telles politiques. Pour ne nommer que quelques organisations qui ont choisi d'instaurer une telle politique à l'endroit des parents-étudiants (ou qui sont en voie d'en implanter une), mentionnons l'Association étudiante de l'ENAP (AEENAP) en 2010⁶³. Un tel projet est également convoité conjointement par l'Université Concordia, et par la Commission des affaires étudiantes de l'Université Laval (2010) et l'AELIES (2013). L'APETUL est également très active à ce sujet. Elle a dénoncé en 2013 dans le cadre du Forum de la famille québécoise organisé par le ministère de la Famille, le manque d'aménagements prévus pour soutenir les parents-étudiants dans les établissements d'enseignement québécois. L'association soulignait que « les universités, les organismes subventionneurs [sic] gouvernementaux et privés ainsi que les entreprises continuent d'encourager un cheminement régulier à temps plein qui n'est plus que la réalité de 28 % de la population étudiante⁶⁴ ».

À l'UQAM, les pressions auprès de l'administration pour faire adopter une politique qui reconnaîtrait et protégerait les droits des parents-étudiants, à l'instar de ce qui prévaut dans les milieux de travail, ne datent pas d'hier. D'ici peu, le CSPE-UQAM entamera la rédaction d'une ébauche d'une politique familiale à déposer auprès de l'administration de l'Université. Afin d'appuyer le travail du Comité, l'AéESG pourrait prendre part de manière active à la rédaction d'une première ébauche d'une politique familiale pour soutenir les parents-étudiants de l'UQAM, un document qui pourrait servir de modèle aux autres établissements universitaires.

Recommandation 1

Que l'AéESG participe de manière active à l'élaboration d'une politique familiale qui serait présentée à l'administration de l'UQAM, dans le cadre des activités menées par le CSPE-UQAM.

Recommandation 2

Que l'UQAM se dote d'une politique familiale claire à l'égard des parents-étudiants inscrits à l'Université, afin que leur statut soit officiellement reconnu.

Recommandation 3

Que l'École de gestion des sciences de la gestion de l'UQAM se dote d'une politique familiale à l'égard des parents-étudiants.

⁶³ Association étudiante de l'ENAP (2010), *Politique familiale à l'endroit des parents-étudiants de l'École nationale d'administration publique*, [en ligne], <http://www.aeenap.ca/wp-content/uploads/2010/03/politique-familiale-AeenAp.pdf>

⁶⁴ Regroupement des organismes communautaires familles Montréal (2013), « Une politique familiale pour les parents-étudiants du Québec! », [en ligne], <http://www.rocfm.org/public/2013/11/une-politique-familiale-pour-les-parents-%C3%A9tudiants-du-qu%C3%A9bec.html>

4.2 UNE COLLECTE DE DONNEES SUR LES PARENTS-ETUDIANTS

Malgré la croissance des effectifs des parents-étudiants, peu d'institutions universitaires recueillent systématiquement des données au sujet de cette frange de sa population étudiante. En dépit de ce besoin évident, exprimé par l'UQAM et par les autorités de l'enseignement, leur statut demeure non reconnu. Cette reconnaissance pourrait se concrétiser par l'ajout d'une case faisant état de leur situation familiale au formulaire d'inscription de l'Université, ce qui permettrait de comptabiliser le nombre de parents-étudiants au sein de l'établissement. Une initiative semblable a vu le jour au Collège Ahuntsic, en 2009. L'instauration de la cote « P » (pour parent) permet aux parents-étudiants de faire reconnaître leur situation familiale auprès de l'établissement. Établie sur une base volontaire, « cette cote P permet aux enseignants et aux employés des différents services de tenir compte du statut particulier de ces étudiants et d'adopter une approche d'ouverture et d'empathie à l'égard de leurs responsabilités parentales⁶⁵. »

Une initiative semblable à l'UQAM permettrait de pallier le manque criant de données sur cette population étudiante, car faute de données administratives à leur sujet, il s'avère difficile de mettre en place des mesures destinées à cette clientèle particulière et pallier ainsi l'invisibilité de cette population dans les données institutionnelles. C'est pour cette raison que l'AéESG recommande :

Recommandation 4

Que l'UQAM reconnaisse officiellement le statut de parent-étudiant et que cette reconnaissance se traduise par le recensement des parents-étudiants lors de leur inscription à l'Université.

4.3 L'OCTROI D'UN STATUT D'ETUDES « REPUTE A TEMPS PLEIN »

Dès 2009, le CSPE-UQAM a entamé des démarches auprès du Service de la vie étudiante (SVE) de l'UQAM pour faire reconnaître le statut de parent-étudiant auprès de l'administration. Comme nous l'avons mentionné précédemment, le statut d'études a notamment des conséquences sur l'accès aux bourses d'études et au travail étudiant sur le campus. Outre la demande pour une politique familiale, le CSPE-UQAM « revendique formellement qu'un processus de reconnaissance d'un statut 'réputé temps plein' pour les parents étudiants inscrits à temps partiel soit mis en place à l'UQAM⁶⁶. » Mentionnons que le SVE avait répondu à la demande du CSPE-UQAM en spécifiant que des études menées

⁶⁵ Collège Ahuntsic (s.d.), *Soutien à la réussite, Services d'accompagnement*, Portail Web, <http://www.collegeahuntsic.qc.ca/futur-etudiant/services-aux-etudiants/activites-daccompagnement>

⁶⁶ À ce sujet, le CSPE a produit un avis en avril 2013. Voir : CSPE-UQAM (2013), *Le statut « réputé temps plein » pour les parents étudiants inscrits à temps partiel à l'UQAM : une question d'équité*, [en ligne], https://cspeuqam.files.wordpress.com/2012/09/avis_reconnaissance-temps-plein_final1.pdf, p. 7.

à temps partiel « seraient un facteur qui nuirait à la réussite scolaire⁶⁷. » On suggérait alors qu'une étude plus poussée soit menée afin de mettre en place des services qui aideraient ces étudiants à s'inscrire à temps plein à leur programme d'études. Aucune étude n'a été menée jusqu'à ce jour. La réponse du SVE constitue en elle-même un faux syllogisme qu'il faut souligner : « affirmer que les études à temps plein soit un facteur de réussite ne signifie pas que les études à temps partiel soient un facteur de non-réussite⁶⁸. » Au lieu d'inciter les parents-étudiants à s'inscrire à temps plein, l'AéESG croit qu'il serait plus constructif d'encourager un modèle de réussite basée sur les particularités propres aux personnes qui choisissent ce régime d'études, en raison notamment de leurs responsabilités familiales. C'est donc afin d'enrayer certains des problèmes mentionnés précédemment et de corriger la situation discriminatoire dans laquelle se retrouvent plusieurs parents-étudiants que l'AéESG recommande :

Recommandation 5

Que l'UQAM offre le statut d'étudiant « réputé temps plein » aux parents-étudiants inscrits à temps partiel à l'Université, ainsi qu'aux étudiantes enceintes, selon les mêmes conditions que celles prévues par l'AFE⁶⁹.

4.4 L'ASSOUPLISSEMENT DES REGLES D'ADMISSIBILITE AUX CONCOURS DE BOURSES D'ETUDES

L'un des obstacles à la réussite et à la persévérance aux études le plus souvent mentionnés par les parents-étudiants concerne le soutien financier. À l'heure actuelle, force est de constater qu'il existe une grande iniquité relative à l'accès aux sources de financement aux études, en raison du régime d'études. En effet, les parents-étudiants, inscrits en plus forte proportion à temps partiel, ne bénéficient pas des mêmes avantages que leurs collègues. Concrètement, un des désavantages perceptibles concerne l'admissibilité à plusieurs concours de bourses.

À l'UQAM, il n'existe que trois bourses institutionnelles inscrites dans le répertoire de la Fondation de l'UQAM et destinées spécifiquement aux parents-étudiants :

- Bourse du Conseil de diplômés de la Faculté des sciences pour un parent étudiant ;
- Bourse de l'AéESG pour les parents-étudiants ;
- Bourses du CSPE-UQAM.

⁶⁷ *Idem.*

⁶⁸ *Idem.*

⁶⁹ L'AFE accorde le statut d'études « réputé à temps plein » aux étudiants inscrits à temps partiel qui cumulent 6 crédits ou 20 heures d'enseignement par mois s'ils se trouvent dans l'une des situations suivantes : (1) étudiante enceinte d'au moins 20 semaines; (2) chef de famille monoparentale habitant avec un enfant âgé de moins de 12 ans; (3) personne avec conjoint ou conjointe et habitant avec un enfant (le sien ou celui de l'autre personne) âgé de moins de 6 ans.

Dans le cas des deux premières bourses mentionnées, l'étudiant doit être inscrit à temps complet à un programme d'études. Seules les bourses du CSPE-UQAM ont pour critères de sélection la situation familiale et financière et l'engagement et l'implication étudiante. Il y a peu de temps, l'équipe de recherche « Qualité éducative des services de gardes et petite enfance » de l'UQAM tenait annuellement sept concours de bourses et un concours d'affiches⁷⁰. Toutefois, ces bourses ont disparu, car elles ne s'avéraient pas suffisantes pour subvenir aux besoins familiaux de cette clientèle.

D'autres établissements s'illustrent à ce sujet. Dans le cadre de la politique familiale mise en place à l'ENAP, l'Association étudiante attribue une bourse d'excellence sous forme de compensation financière. Ainsi, un étudiant peut se voir attribuer un montant maximum de 7,50 \$ par présence en classe pour le premier enfant, ainsi que 5 \$ par présence en classe pour les enfants suivants, jusqu'à concurrence de 120 \$ par session, par étudiant. Des critères d'admissibilité sont toutefois nécessaires pour avoir accès à cette bourse, incluant la performance académique et l'implication étudiante⁷¹.

Considérant le nombre restreint de bourses d'études destinées à cette population étudiante, l'AéESG recommande que les règles d'admissibilité et les critères d'évaluation de certaines bourses soient davantage en lien avec la réalité de ces étudiants. De plus, elle recommande que plus de bourses soient offertes spécifiquement à cette population.

Recommandation 6

Que l'UQAM octroie un plus grand nombre de bourses d'études destinées aux parents-étudiants.

Recommandation 7

Que l'UQAM assouplisse les critères d'admissibilité de certaines de ses bourses afin qu'ils soient mieux adaptés à la réalité des parents-étudiants.

Recommandation 8

Que les organismes subventionnaires fédéraux et québécois assouplissent leurs règles d'admissibilité aux concours de bourses en permettant aux étudiants réputés temps plein d'être éligibles.

⁷⁰ Pour en savoir plus sur ces concours, voir la page Web suivante: <https://qualitepetiteenfance.uqam.ca/activites/bourses.html>

⁷¹ AEENAP (s.d.), « Bourses d'excellence pour les parents-étudiants », *Portail Web de l'AEENAP*, [en ligne], <http://aeenap.org/bourses/bourses-dexcellence-pour-les-etudiants-parents/>

4.5 L'AMÉLIORATION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES POUR LES PARENTS-ÉTUDIANTS

Malgré les changements effectués au Programme d'aide financière aux études, les montants reconnus pour les dépenses et les revenus pour les étudiants ayant au moins un enfant à charge demeurent sous-évalués, tel que présenté dans la section 3.5. Devant ce constat, l'AéESG recommande :

Recommandation 9

Que le gouvernement du Québec, via son programme d'aide financière aux études (AFE), augmente les seuils de dépenses admises pour les étudiants ayant un ou des enfants à charge afin que ces seuils soient davantage en accord avec la réalité vécue par cette population étudiante.

À l'heure actuelle, une partie des montants accordés pour pensions alimentaires destinées aux enfants d'une famille monoparentale est comptabilisée dans les revenus du chef de la famille. Malgré les changements récents apportés par le gouvernement à l'égard des pensions alimentaires⁷², l'AéESG juge cette règle insuffisante pour appuyer la conciliation études-familles et recommande :

Recommandation 10

Que l'ensemble du montant reçu sous forme de pension alimentaire pour des familles monoparentales soit exclu du calcul de la contribution de l'étudiant dans le cadre du programme d'aide financière aux études du Gouvernement du Québec.

4.6 UN SOUTIEN FINANCIER ASSURÉ DURANT LE CONGÉ DE MATERNITÉ

Déjà mentionnée par le Conseil du statut de la femme dans son avis publié en 2004, la modification de la *Loi sur l'assurance parentale du Québec* pourrait permettre à toutes les femmes qui donnent naissance à un enfant, dont les étudiantes, de toucher au moins une prestation de base durant le congé de maternité. Reconnaisant qu'il s'agit là d'une mesure d'équité et de soutien aux études pour cette population étudiante, l'AéESG recommande que :

Recommandation 11

Que le gouvernement du Québec modifie la *Loi sur l'assurance parentale* de manière à ce que les étudiantes puissent avoir accès à une prestation de base durant le congé de maternité, au même titre que l'ensemble des citoyennes.

⁷² MEESR (2011), « Aide financière aux études : pension alimentaire pour enfant à charge – Le Ministère recevra les demandes de révision », Communiqué de presse, [en ligne], <http://www.education.gouv.qc.ca/salle-de-presse/communiqués-de-presse/détail/article/emaide-financiere-aux-etudes-pension-alimentaire-pour-enfant-a-chargeem-le-ministere/>

4.7 L'AJOUT DE MESURES DE SOUTIEN A L'EGARD DES PARENTS-ETUDIANTS

Une problématique souvent mentionnée par les parents-étudiants sondés concerne la gestion du temps et des horaires. Afin de concilier leurs différents rôles, ces étudiants doivent avoir accès à des services de garde qui offrent une souplesse dans les horaires ainsi que des installations qui soient disponibles à proximité des établissements d'enseignement. Heureusement, depuis septembre 2015, l'UQAM compte un nouveau service de garde (CPE Tortue têtue) né de l'initiative du CSPE-UQAM. L'horaire flexible de ce CPE correspond davantage aux besoins familiaux des étudiants, qui sont souvent aux prises avec des horaires atypiques (jour, soir, fin de semaine). Ce service est malheureusement insuffisant pour répondre à la demande. En effet, compte tenu du nombre de parents-étudiants inscrits à l'UQAM – un nombre en croissance –, force est de constater qu'il manque toujours de places subventionnées dans les services de garde de l'UQAM. Dans le cadre du sondage en ligne mené par l'AéESG, les répondants ont même recommandé qu'une halte-garderie soit réservée aux parents-étudiants membres de l'AéESG. Cette recommandation a été reprise par les participantes au midi-rencontre organisé par l'Association en octobre dernier. Celles-ci réclamaient une halte-garderie lors des cours du soir et de fin de semaine. Il ne s'agit pas d'une demande inusitée, puisque déjà, dans d'autres universités comme l'Université Laval, des places en garderie sont disponibles par bloc d'heures, la semaine et la fin de semaine. Les participantes au groupe de discussion ont également mentionné un besoin pour des journées d'étude, comme en organise déjà le CSPE-UQAM en vue des examens finaux. Afin de pallier ce manque et de compléter les services déjà offerts par d'autres groupes, l'AéESG recommande :

Recommandation 12

Que l'UQAM envisage la possibilité de mettre sur pied d'autres services de garde afin de desservir plus adéquatement les parents-étudiants de l'Université.

Recommandation 13

Que l'AéESG considère la possibilité d'offrir un service de halte-garderie pour les parents-étudiants de l'ESG-UQAM.

Recommandation 14

Que l'AéESG considère la possibilité d'organiser des activités qui permettraient aux parents-étudiants de mieux concilier leurs études et leurs obligations familiales.

5. CONCLUSION

La lecture des différentes études sur le thème de la conciliation études-famille nous offre une double vision : d'une part, on constate qu'il s'agit d'un sujet de plus en plus abordé par les entités administratives et les institutions du milieu de l'éducation, mais aussi par les associations étudiantes et autres organisations de la société civile. D'autre part, on note qu'encore bien peu est fait pour faciliter, concrètement, l'accès aux études postsecondaires pour les parents-étudiants. En effet, la lenteur dans l'évaluation de la situation, surtout du côté des administrations au sein des différents établissements universitaires, fait en sorte que peu de mesures sont mises en place pour soutenir les personnes ayant un enfant à charge et qui souhaitent faire un retour aux études ou poursuivre des études déjà entamées. Cette lenteur est souvent le fruit d'une mentalité qui perçoit les études comme un choix personnel – et non un droit – et par conséquent, qui implique que l'étudiant doit, seul, déployer les efforts pour assurer l'accès, la persévérance et la réussite de son projet d'études. L'AéESG juge cette mentalité dépassée et souhaite que les acteurs du milieu de l'éducation mettent en place les conditions assurant l'accessibilité et la réussite aux études des parents-étudiants, au même titre que leurs collègues étudiants, sans enfant. C'est dans cet objectif que le présent avis a mis de l'avant plusieurs recommandations afin d'enrayer ou du moins, réduire les obstacles qui se présentent aux parents-étudiants dans le cadre de leur passage à l'université.

6. BIBLIOGRAPHIE

- ABBASS, Lahssen (2011). *Problématique des parents étudiants à l'UQAM, les besoins et les demandes du comité de soutien aux parents étudiants-UQAM*, Montréal : Comité de soutien aux parents étudiants de l'UQAM.
- AEENAP (s.d.). « Bourses d'excellence pour les parents-étudiants », *Portail Web de l'AEENAP*, [en ligne], <http://aeenap.org/bourses/bourses-dexcellence-pour-les-etudiants-parents/>
- AELIÉS (2012). *Dans l'optique d'une réforme : vision étudiante de l'institution universitaire québécoise*, Mémoire déposé dans le cadre du Sommet sur l'enseignement supérieur, Québec : Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures, [en ligne], http://www.mesrs.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Contributions_courriel_facebook/02-2012_-_AELIES_Optique_reforme.pdf, p. 22
- Aide financière aux études (2010). *Conciliation études-famille*, réf. du 26 mai 2010, [en ligne], <http://www.afe.gouv.qc.ca/fr/pretsBourses/conciliationetudesFamille.asp>
- Aide financière aux études (2013). *Statistiques*, rapport 2012-2013, [en ligne], http://www.mesrs.gouv.qc.ca/fileadmin/AFE/documents/Publications/AFE/PUBL_Rapport_statistique_2012_2013.pdf
- APETUL / CSPE-UQAM (2012). « L'accessibilité n'est pas seulement une question d'argent... », Réflexions et propositions présentées dans le cadre de la Rencontre préparatoire au sommet sur l'éducation supérieure et bilan de la mobilisation du printemps étudiant [en ligne], http://www.apetul.asso.ulaval.ca/docs/collectif_RNE_2012.pdf
- Association de parents étudiant ou travaillant à l'Université Laval (2010). *Enjeux pour les femmes étudiantes: autour de la grossesse, la maternité et la parentalité*. Québec : Association de parents étudiant ou travaillant à l'Université Laval, 7 p.
- Association étudiante de l'ENAP (2010). *Politique familiale à l'endroit des parents-étudiants de l'École nationale d'administration publique*, [en ligne], <http://www.aeenap.ca/wp-content/uploads/2010/03/politique-familiale-AeenAp.pdf>
- BONIN, Sylvie (2007). « Le projet ICOPE: prise de vue récente sur la conciliation études-travail-famille ». Québec : Université du Québec, Direction de la recherche institutionnelle, [en ligne], <http://www.uquebec.ca/capres/articles/articles-07-08/vs-imprimables/art-uQ-novembre-2007.pdf>
- BONIN, Sylvie (2014). « Être parent aux études universitaires : Conséquences sur le projet de formation et la poursuite des études ». Québec : Université du Québec, Direction de la recherche institutionnelle, [en ligne], http://www.uquebec.ca/dri/publications/rapports_de_recherche/etudiants-parents_uq_versionfinale_oct2014.pdf

- CAPRES (2005). *Le nouveau visage de l'étudiant universitaire: Boulot, travaux, dodo*. Montréal: Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur.
- Centre des parents-étudiants de l'Université Concordia / Dean of Students Office (2011). *Student parents and their children: How can we help them? An analysis of the student parent experience at Concordia University*, [en ligne], <https://csu.qc.ca/sites/default/files/CUSP%20-%20Student%20Parents%20and%20Their%20Children.pdf>, 36 p.
- CNCS-FEUQ (2007). Les sources et modes de financement des étudiants aux cycles supérieurs. Montréal : Fédération étudiante universitaire du Québec, 107 p.
- CNCS-FEUQ (2010). *Avis sur l'élargissement du régime d'assurance parentale aux étudiants de cycles supérieur*. Montréal : Fédération étudiante universitaire du Québec, [en ligne], <http://feuq.qc.ca/wp-content/uploads/2013/01/L%C3%A9largissement-du-r%C3%A9gime-dassurance-parentale-aux-%C3%A9tudiants-de-cycles-sup%C3%A9rieurs1.pdf>
- Collège Ahuntsic (s.d.). *Soutien à la réussite, Services d'accompagnement*, Portail Web, <http://www.collegeahuntsic.qc.ca/futur-etudiant/services-aux-etudiants/activites-daccompagnement>
- Conseil du statut de la femme (2004). *Étudiante et mère : un double défi. Les conditions de vie et les besoins des mères étudiantes*. Québec : Conseil du statut de la femme, [en ligne], <https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/etudiante-et-mere-un-double-defi-les-conditions-de-vie-et-les-besoins-des-meres-etudiantes.pdf>
- Conseil supérieur de l'éducation (2013a). « Comment l'état et les établissements universitaires abordent-ils les réalités étudiantes actuelles? », Québec, 184 p.
- Conseil supérieur de l'éducation (2013b). « Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé... », Avis au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, Québec, 124 p.
- CORBEIL, Christine, DESCARIES, Francine, GUERNIER, Geneviève et Geneviève GARIÉPY (2011). *Parents-étudiants de l'UQAM : Réalités, besoins et ressources*, Institut de recherches et d'études féministes, [en ligne], https://iref.uqam.ca/upload/files/publications/textes_en_ligne/Rapport_Parents_Etudiants_Janvier_2011.pdf.
- CREPUQ (2010). « L'accès à l'éducation et l'accès à la réussite éducative dans une perspective d'éducation pour l'inclusion », Mémoire présenté au CSE, [en ligne], http://www.crepuq.qc.ca/IMG/pdf/Memoire_CREPUQ-education_inclusion.pdf
- CSPE-UQAM (2011), *Problématique des parents étudiants à l'UQAM, les besoins et les demandes du comité de soutien aux parents étudiants-UQAM*, document préparé par Lahssen Abbassi et présenté aux Services à la vie étudiante de l'UQAM, [en ligne], http://www.apetul.asso.ulaval.ca/docs/DOC_POL_FAM.pdf, p. 2

- CSPE-UQAM (2013). *Le statut « réputé temps plein » pour les parents étudiants inscrits à temps partiel à l'UQAM : une question d'équité*, [en ligne], https://cspeuqam.files.wordpress.com/2012/09/avis_reconnaissance-temps-plein_final1.pdf, p. 7.
- CSPE-UQAM (s.d.), « Bourses du CSPE », *Portail Web du CSPE-UQAM*, [en ligne], <https://cspeuqam.wordpress.com/bourses-du-cspe/>
- DESROCHERS, Lucie et Nicole LEGENDRE (2004). « Étudiante et mère : un double défi – Les conditions de vie et les besoins des mères étudiantes », Québec : Conseil du statut de la femme, 119 p.
- DUCAS, Isabelle (2013). « Retour aux études: projet de couple ou personnel? », *La Presse* (29 mai 2013), [en ligne], <http://affaires.lapresse.ca/finances-personnelles/train-de-vie/201305/29/01-4655631-retour-aux-etudes-projet-de-couple-ou-personnel.php>
- Gouvernement du Québec (2013). Enquête sur les conditions de vie des étudiantes et étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université, [en ligne], http://www.mesrs.gouv.qc.ca/fileadmin/AFE/documents/Publications/AFE/PUBL_enquete_conditions_vie_2013.pdf
- Gouvernement du Québec (2015). *Enquête sur les conditions de vie des étudiantes et des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université*, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science [en ligne], http://www.mesrs.gouv.qc.ca/fileadmin/AFE/documents/Publications/AFE/PUBL_enquete_conditions_vie_2013.pdf.
- HOLMES, David (2005). *Embrassing Differences: Post-Secondary Education among Aboriginal Students, Students with Children and Student with Disabilities*. Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 113 p.
- LARIVIÈRE, Delphine et Marianne LEPAGE (2010). « Choisir d'être parent étudiant. Portrait de la réalité des parents étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur et des pratiques prometteuses susceptibles de favoriser leur intégration et leur réussite scolaires », Université Laval, [en ligne], http://www.apetul.asso.ulaval.ca/docs/lariviere_lepage.pdf
- LERO, Donna, SMIT QUOSAI, Trudy et Tricia VAN RHIJN (2007). *Access to Post-Secondary Education for Student Parents: Final Report*, préparé pour Ressources humaines et développement social du Canada. Guelph : Université de Guelph, 188 p.
- LYNCH, K. D. (2008). "Gender Roles and the American Academe: a Case Study of Graduate Student Mothers ». *Gender and Education* 20(6): 585-605.
- Ministère de l'Éducation supérieure, de la Recherche et du Sport (s.d.). *Règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études*, 9 juillet 2014.

- Ministère de l'Éducation supérieure, de la Recherche et du Sport (s.d.). « Mesures pour favoriser la conciliation études-famille », Site Web de l'AFE, [en ligne], <http://www.mesrs.gouv.qc.ca/aide-financiere-aux-etudes/tous-les-programmes/programme-de-prets-et-bourses/mesures-pour-favoriser-la-conciliation-etudes-famille/>
- Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2011). « Aide financière aux études : pension alimentaire pour enfant à charge ». Communiqué de presse, [en ligne], <http://www.education.gouv.qc.ca/salle-de-presse/communiques-de-presse/detail/article/emaide-financiere-aux-etudes-pension-alimentaire-pour-enfant-a-chargeem-le-ministere/>
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2009). *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle, du collégial et de l'université, 2007*, 272 p.
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2013). *Rapport statistique 2012-2013*, [en ligne], http://www.mesrs.gouv.qc.ca/fileadmin/AFE/documents/Publications/AFE/PUBL_Rapport_statistique_2012_2013.pdf
- Regroupement des organismes communautaires familles Montréal (2013). « Une politique familiale pour les parents étudiants du Québec! », [en ligne], <http://www.rocfm.org/public/2013/11/une-politique-familiale-pour-les-parents-%C3%A9tudiants-du-qu%C3%A9bec.html>
- SALES, Arnaud, DROLET, Réjean, BONNEAU, Isabelle, SIMARD, Gilles et Frédéric KUZMINSKI (1996). *Le monde étudiant à la fin du XXe siècle : rapport final sur les conditions de vie des étudiants universitaires dans les années quatre-vingt-dix*. Montréal : Université de Montréal, Département de sociologie, 414 p.
- SEARS, A. L. (2001). *Of Diapers and Dissertation : The Experiences of Doctoral Student Mothers Living at the Intersection of Motherhood and Studenthood*. Faculty of Education. Vancouver, University of British Columbia. Thèse de doctorat, 273 p.
- TANGUAY, Dominique (2014). *L'incidence de la maternité et de la paternité sur la persévérance aux études doctorales*. Université Laval, Thèse de doctorat [en ligne], <https://cspeuqam.files.wordpress.com/2014/08/thc3a8se-de-doctorat-de-dominique-tremblay.pdf>
- UNDERWOOD, S. (2002). *Mothers of Invention : Developing a Better Understanding of Mothers' Doctoral Persistence*. College of Education, University of Oregon. Thèse de doctorat, 189 p.
- WILLIAMS, S. (2007). *Graduate Students/Mothers Negotiating Academia and Family Life: Discourses, Experiences, and Alternatives*. Department of Communication, University of South Florida. Thèse de doctorat, 201 p.